



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2020
Français
Original : anglais/espagnol/
français/russe

Soixante-quinzième session

Point 77 de l'ordre du jour provisoire*

Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies

Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi en application des paragraphes 1 et 32 de la résolution [74/181](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport fait en sa section II la synthèse des informations communiquées par les États sur la question de savoir dans quelle mesure le droit interne du pays considéré exerce sa compétence à l'égard des nationaux ayant la qualité de fonctionnaires ou d'experts en mission des Nations Unies, résume en sa section III les informations communiquées par les États touchant la suite donnée par l'État de nationalité de l'intéressé à toutes allégations crédibles laissant présumer qu'une infraction pénale a été commise par tel ou tel de ses ressortissants fonctionnaire ou expert en mission des Nations Unies et aux questions y relatives, rend brièvement compte en section IV de la coopération entre les États et entre ces derniers et l'Organisation des Nations Unies aux fins d'échanges de renseignements, de la conduite d'enquêtes et de poursuites, ainsi que de la protection des victimes et témoins en cours d'instance, renseigne succinctement en sa section V sur la vérification des antécédents par les États Membres qui fournissent du personnel à l'Organisation des Nations Unies, propose en sa section VI une courte synthèse des observations communiquées par les États au sujet du rapport du Groupe d'experts juridiques sur la question de la responsabilité des fonctionnaires de l'ONU et des experts en mission ayant commis des infractions pénales dans le cadre d'opérations de maintien de la paix ([A/60/980](#)), notamment les mesures à prendre dans l'avenir, ses sections VII et VIII étant consacrées aux activités menées au Secrétariat.

* [A/75/150](#).



I. Introduction

1. Établi en application de la résolution 74/181, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'application de la résolution, en particulier de ses paragraphes 10, 12, 13, 15, 18, 20 et 30, et des problèmes concrets rencontrés à cette occasion, en se fondant sur les informations reçues des États et du Secrétariat, le présent rapport propose un résumé des informations communiquées par les États et le Secrétariat. Le texte intégral des communications reçues des États sera publié sur le site de la Sixième Commission (<http://www.un.org/fr/ga/sixth/>).

2. Ont communiqué des informations les pays ci-après : Belgique, Canada, Égypte, El Salvador, Finlande, Grèce, Kirghizistan, Madagascar, Malaisie, Norvège, Portugal, Sénégal, Suisse, Tchèque, Togo, Turkménistan et Turquie.

3. La section II comporte les informations communiquées au sujet de la responsabilité pénale des fonctionnaires et experts en mission des Nations Unies, comme suite au paragraphe 10 de la résolution 74/181, la section III étant consacrée à celles communiquées en application des paragraphes 18 à 20 de la résolution, et la section IV à celles transmises comme suite du paragraphe 12, cependant que la Section V traite des informations résultant du paragraphe 13 de la résolution et la section VI de celles découlant du paragraphe 15.

4. Les sections VII et VIII sont consacrées aux activités menées au Secrétariat en application des paragraphes 6, 13, 14, 18 à 24 et 32 de la résolution.

5. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les précédents rapports présentés par le Secrétaire général au titre du point relatif à la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies¹. Comme le Secrétaire-général l'a dit dans ses précédents rapports, le présent rapport et le travail accompli par la Sixième Commission n'envisagent qu'un aspect des activités que l'Organisation des Nations Unies consacre à la question de la responsabilité pénale en son sein. Il est institué à l'ONU en matière de responsabilité divers mécanismes de communication de l'information qui intéressent aussi en partie la responsabilité pénale des fonctionnaires et experts en mission des Nations Unies. Comme le Secrétaire général l'a noté dans ses précédents rapports (voir, par exemple, A/74/145), d'autres rapports résultant d'autres mandats peuvent présenter quelque intérêt sur ce sujet².

II. Établissement de la compétence à l'égard des infractions graves

Belgique

6. La Belgique a produit de nouveau les informations communiquées précédemment (voir A/73/129) en signalant les modifications apportées à son droit.

Canada

7. Le Canada a indiqué que plusieurs textes lui permettaient de poursuivre en justice ses nationaux qui, tout en ayant qualité de fonctionnaire ou d'expert en mission

¹ A/74/145, A/74/142, A/73/155, A/73/129, A/73/128, A/72/205, A/71/167, A/70/208, A/69/210, A/68/173, A/67/213, A/66/174 et A/66/174/Add.1, A/65/185, A/64/183 et A/64/183/Add.1, et A/63/260 et A/63/260/Add.1.

² Voir, par exemple, A/74/64, A/73/744 et A/73/688.

des Nations Unies, commettaient des infractions ou d'autres actes inacceptables. Parmi ces textes, figuraient notamment :

- a) le Code criminel du Canada ;
- b) la loi sur la défense nationale ;
- c) la loi sur la Gendarmerie royale du Canada ;
- d) le règlement de la Gendarmerie royale du Canada ;
- i) le Code de déontologie de la Gendarmerie royale du Canada (annexe au règlement précité) ;
- e) les lois provinciales et les codes de déontologie des services de police autres que la Gendarmerie royale du Canada ;
- f) la loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre ;
- g) la loi sur la corruption d'agents publics étrangers.

8. Le Canada s'était également doté dans son droit d'une compétence territoriale étendue qui lui permettait de connaître d'infractions pénales qui avaient avec lui un « lien réel et important », ce lien tenant à l'infraction (c.-à-d. au fait que les actes aient été commis en partie sur son territoire ou y aient des effets importants) et non à la nationalité des auteurs, des victimes ou d'autres personnes. Une telle compétence pourrait s'appliquer dans certains cas.

Tchéquie

9. La Tchéquie a produit de nouvelles informations communiquées précédemment (voir [A/63/260](#), [A/64/183](#) et [A/70/208](#)) en signalant les modifications apportées à son droit. Elle avait notamment modifié le paragraphe 1 de l'article 7 de son Code pénal, qui établissait sa compétence à l'égard des ressortissants étrangers auteurs de tout acte visé par ledit paragraphe, en y ajoutant des infractions terroristes (art. 312a à 312f).

Égypte

10. L'Égypte a indiqué que, en application de l'article 3 de son Code pénal, tout Égyptien ayant commis à l'étranger un crime ou un délit incriminé à la fois en droit égyptien et dans le droit du pays de commission de l'acte était passible des peines prévues par le droit égyptien à son retour en Égypte.

El Salvador

11. El Salvador a produit de nouvelles informations communiquées précédemment (voir [A/65/185](#), [A/67/213](#), [A/69/210](#) et [A/74/145](#)).

Grèce

12. La Grèce est venue apporter des précisions sur les informations communiquées précédemment (voir [A/68/173](#), [A/70/208](#) et [A/74/145](#)). Bien qu'aucune loi pénale ne les visât expressément, les fonctionnaires et experts en mission des Nations Unies pouvaient, par le jeu des articles 5, 6, 7 et 8 du Code pénal grec, être poursuivis pénalement devant les juridictions grecques. Les dispositions d'ordre général du Code pénal et du Code pénal militaire applicables à l'ensemble du personnel militaire des forces armées helléniques (voir p. ex. les articles 2, 3, 193, 195 et 197) s'appliquaient également aux soldats grecs ayant qualité de fonctionnaire ou d'expert en mission des Nations Unies. C'était la nature de l'infraction dont était accusé le soldat qui déterminait si devait s'appliquer le droit pénal commun ou le droit pénal militaire.

13. Les tribunaux pénaux grecs étaient compétents *ratione personae* sous réserve des immunités de juridiction reconnues par l'article 2 du Code de procédure pénale grec, qui renvoyait également aux accords internationaux pertinent et au droit international coutumier. La Grèce était partie à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies depuis le 27 décembre 1947. La loi 3948/2011 incorporait pleinement en droit grec, par ses dispositions de fond et de procédure, les dispositions du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Madagascar

14. Concernant la poursuite et la répression de ses nationaux ayant qualité de fonctionnaire ou d'expert en mission des Nations Unies, Madagascar a indiqué respecter les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Aucune disposition particulière du droit pénal malgache ne réprimait les infractions commises par des nationaux ayant qualité de fonctionnaire ou d'expert en mission des Nations Unies lorsque ces derniers figuraient sur la liste des fonctionnaires et experts bénéficiant des privilèges et immunités communiquée au Gouvernement de Madagascar, sauf en cas de levée d'immunité prononcée par le Secrétaire général.

Malaisie

15. La Malaisie a indiqué qu'elle était apte à connaître des infractions graves commises par des soldats et policiers malaisiens ayant qualité de fonctionnaire ou d'expert en mission de par sa loi de 1972 sur les forces armées et sa loi de 1967 sur la police, lesquelles s'appliquaient aux soldats et aux policiers quel que soit leur lieu de déploiement. Les accords sur le statut des forces conclus avec l'ONU emportaient le même effet. De plus, la Malaisie s'était dotée dans son droit, dans le respect des principes du droit international, d'une compétence pénale extraterritoriale à l'égard d'infractions graves comme les infractions terroristes, les infractions contre l'État, la corruption, le blanchiment, le trafic de drogue et la traite des personnes. Cette compétence extraterritoriale s'appliquait à certaines infractions prévues au Code pénal et à toute infraction prévue par les textes visés dans l'annexe de la loi de 1976 sur les infractions extraterritoriales. De plus, l'article 127A du Code de procédure pénale instituait une compétence extraterritoriale à l'égard de toute infraction prévue par tout autre texte dont la commission, de l'avis officiel du Procureur général, portait atteinte à la sécurité de la Malaisie.

Norvège

16. La Norvège a produit de nouveau les informations communiquées précédemment (voir [A/72/126](#) et [A/74/145](#)).

Portugal

17. Le Portugal a produit de nouveau les informations communiquées précédemment (voir [A/64/183](#), [A/65/185](#) et [A/66/174](#)). En principe, le droit pénal portugais s'appliquait à toute infraction commise sur le territoire national. Il s'appliquait également aux infractions perpétrées en dehors du territoire national, dès lors qu'elles étaient commises :

a) par des citoyens portugais sur la personne de citoyens portugais résidant au Portugal ;

b) par des citoyens portugais ou étrangers sur la personne de citoyens portugais, lorsque l'auteur de l'infraction se trouvait au Portugal, que l'infraction était incriminée dans le droit de l'État sur le territoire duquel l'infraction avait été

commise, sauf si elle n'y était pas réprimée, et que l'auteur de l'infraction ne pouvait être extradé ou qu'il avait été décidé de ne pas le remettre à des autorités étrangères à la suite d'un mandat d'arrêt européen ou conformément à un autre accord international liant le Portugal ;

c) par des ressortissants étrangers, quelle que soit la nationalité de la victime, si l'auteur de l'infraction se trouvait sur le territoire portugais et qu'il ne pouvait être extradé ou qu'il avait été décidé de ne pas le remettre à des autorités étrangères à la suite d'un mandat d'arrêt européen ou conformément à un autre accord international liant le Portugal ;

d) par toute personne s'il s'agissait d'infractions à l'égard desquelles le droit portugais avait institué une compétence universelle absolue. Le droit portugais prévoyait par ailleurs une compétence universelle conditionnelle à l'égard d'un grand nombre d'infractions, parmi lesquelles le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, l'incitation à la guerre, le recrutement de mercenaires et le crime d'agression.

18. La commission d'une infraction donnait lieu à une enquête judiciaire, à l'issue de laquelle le parquet inculpait l'auteur présumé des faits si les preuves réunies étaient suffisantes.

19. Le Portugal était partie à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. De plus, l'article 22 du Code pénal portugais consacrait le statut spécial des personnes jouissant d'une protection internationale. Toutefois, le Portugal soulignait que l'immunité accordée aux fonctionnaires et aux experts se bornait à celle qui leur était nécessaire pour exercer en toute indépendance leurs fonctions.

Sénégal

20. Le Sénégal a fait savoir que la législation sénégalaise n'avait pas aménagé un cadre répressif spécifique aux nationaux fonctionnaires ou experts en mission des Nations Unies mais qu'elle comportait des dispositions qui pourraient leur être appliquées. Le Code de procédure pénale retenait la compétence des juridictions sénégalaises à l'égard de tout citoyen sénégalais qui, à l'étranger, commettait un crime puni par la loi sénégalaise (art. 664 al. 1^{er}). Il en était de même pour un fait qualifié de délit par la loi sénégalaise et puni par la législation du pays où il avait été commis (art. 664 al. 2).

21. Pour que les juridictions sénégalaises puissent retenir leur compétence à l'égard d'un Sénégalais ayant commis un crime à l'étranger, la loi sénégalaise devait incriminer les faits. En revanche pour un délit, le législateur exigeait d'une part, la double incrimination et d'autre part, s'agissant d'un délit commis contre un particulier, une requête du ministère public précédée d'une plainte de la victime ou d'une dénonciation officielle adressée à l'autorité sénégalaise par l'autorité du pays où le fait avait été commis (art. 666).

22. Les juridictions sénégalaises demeuraient compétentes pour juger les délits attentatoires à la sûreté de l'État ainsi que la contrefaçon du sceau de l'État ou les atteintes aux monnaies nationales ayant cours commis en dehors du territoire de la République (art. 664 al. 3). Elles l'étaient également contre tout Sénégalais qui s'était rendu coupable de délits et contraventions en matière forestière, rurale, de pêche, de douane, de contributions directes sur le territoire de l'un des États limitrophes (art. 670 al. 1^{er}).

23. Par ailleurs, la loi n° 2018-03 du 23 février 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme consacrait en son article 130 la compétence des juridictions sénégalaises pour connaître des infractions qu'elle avait prévues commises par toute personne quelle que soit sa nationalité, lorsque le

lieu de commission se situait dans l'un des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et éventuellement dans un État tiers lorsqu'une convention internationale leur en donnait compétence.

Suisse

24. La Suisse a rappelé les vues qu'elle avait exprimées précédemment (voir [A/63/260](#), [A/66/174](#), [A/67/213](#), [A/71/167](#), [A/72/205](#), [A/73/129](#) et [A/74/145](#)).

Togo

25. Le Togo a rendu compte de l'adoption le 21 avril 2016 de la loi n° 2016 008 portant nouveau Code de justice militaire. Cette loi, dans ses articles 46, 47, 48 et 49, traitait de la compétence des juridictions militaires. Aux termes de l'article 46, les juridictions militaires statuaient tant sur l'action publique que sur l'action civile conformément aux dispositions du Code de justice militaire, du Code pénal et du Code de procédure pénale. Sous réserve des lois spéciales, leurs compétences étaient celles déterminées par le Code de justice militaire. L'article 47 disposait qu'en temps de paix comme en temps de guerre, les juridictions militaires étaient compétentes pour instruire et juger 1) les infractions d'ordre militaire prévues par le Code de justice militaire ; 2) les atteintes à la sûreté intérieure et extérieure de l'État impliquant des militaires et assimilés ; 3) les infractions de toute nature commises par des militaires et paramilitaires i) en service ou à l'occasion du service ou ii) dans les casernes, quartiers et établissements militaires ou chez l'hôte ; 4) les infractions de toute nature, commises par des militaires ou assimilés, leurs coauteurs et leurs complices avec les moyens appartenant aux armées et institutions assimilées. L'article 48 dressait la liste des catégories de personnes justiciables des juridictions militaires.

Turquie

26. La Turquie a produit de nouveau les informations communiquées précédemment (voir [A/73/129](#) et [A/74/145](#)) en les complétant. L'article 11 de son code pénal prévoyait notamment que lorsque l'infraction commise était passible en droit turc d'une peine minimale inférieure à un an d'emprisonnement, le citoyen turc auteur présumé des faits ne pouvait être poursuivi en Turquie que si la victime ou l'État étranger concerné saisissait la justice dans les six mois suivant le retour en Turquie de l'intéressé.

27. L'article 13 du même Code disposait que certaines catégories d'infractions commises à l'étranger étaient passibles de poursuites en Turquie quelle que soit la nationalité de l'auteur, sous réserve des conditions et critères énoncés par la loi. Parmi elles, figuraient notamment le génocide, les crimes contre l'humanité, la torture, la traite des personnes, le traite de migrants, la prostitution, la production et le commerce de stupéfiants ou de substances psychotropes, et certaines infractions contre l'État.

28. Lorsque, sur le fondement de l'article 10 du Code pénal et de l'article 5 du Code pénal militaire relatif aux infractions militaires commises par des soldats turcs (poursuites à la demande du Ministère turc de la défense), la Turquie engageait de nouveau des poursuites contre une personne déjà condamnée dans un pays tiers pour une infraction commise à l'étranger, elle entendait respecter les droits de l'accusé et déduisait notamment de la durée de la peine le temps de détention purgé à l'étranger.

29. De plus, le Code de procédure pénale turc prévoyait que les tribunaux d'Ankara étaient compétents pour connaître des infractions commises à l'étranger par des fonctionnaires turcs jouissant de privilèges et d'immunités diplomatiques. L'article 19 du Code pénal turc disposait que, sauf exceptions, la peine prononcée par

les tribunaux turcs pour une infraction commise à l'étranger ne pouvait excéder la peine maximale prévue par le droit du pays où l'infraction avait été commise.

Turkménistan

30. Le Turkménistan a indiqué que son droit pénal lui permettait d'intenter des poursuites contre les auteurs d'infractions commises à l'étranger (art. 8 du Code pénal). Si un citoyen turkmène jouissant d'une immunité diplomatique commettait une infraction pénale sur le territoire de l'État d'agrément, son immunité diplomatique lui était retirée par le Turkménistan, qui pouvait alors le poursuivre pénalement sur son territoire.

31. Selon le paragraphe 1 de l'article 8 du Code pénal, tout citoyen turkmène ou apatride résidant à titre permanent au Turkménistan qui avait perpétré à l'étranger des actes constitutifs d'une infraction en droit pénal turkmène devait en répondre devant la justice pénale turkmène dès lors que cette infraction était également incriminée dans le droit pénal de l'État sur le territoire duquel elle avait été commise et qu'il n'avait pas déjà été condamné devant une juridiction étrangère. La peine rendue en l'espèce ne pouvait toutefois excéder la peine maximale prévue par le droit en vigueur du lieu de commission de l'infraction. En application du paragraphe 1 de l'article 9, les citoyens turkmènes ayant commis une infraction sur le territoire d'un pays étranger n'y seraient pas extradés.

32. Le Code pénal établissait également une compétence universelle au regard des traités internationaux pour certaines infractions graves, telles que les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, la traite d'êtres humains, le blanchiment d'argent, les actes terroristes et plusieurs autres infractions, quels que soient la nationalité et le lieu de résidence de l'auteur de l'infraction ou le lieu de commission de l'infraction.

III. Suite donnée par les États aux allégations crédibles laissant présumer que leurs ressortissants ayant la qualité de fonctionnaires ou d'experts en mission des Nations Unies ont commis quelque infraction, et questions connexes

Belgique

33. La Belgique a indiqué qu'en 2018 elle avait été saisie d'une allégation d'infraction grave qui aurait été commise par un ressortissant belge ayant la qualité de fonctionnaire ou d'expert en mission des Nations Unies. Depuis lors, elle avait informé le Secrétaire général des mesures prises dans cette affaire et donné suite à toute demande d'information émanant du Secrétaire général.

Canada

34. Le Canada a indiqué qu'il continuerait de prêter assistance aux enquêtes, poursuites pénales et procédures d'extradition relatives aux infractions graves, conformément à son droit interne et à ses obligations internationales, et qu'il s'attachait à collaborer étroitement avec les enquêteurs de l'ONU quand des allégations de faits répréhensibles lui étaient communiquées. Les services de police canadiens, notamment la Gendarmerie royale du Canada, avaient accueilli des rapports de l'ONU aux fins d'enquêtes internes sur des allégations de faute mettant en cause des policiers participant à des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

35. Le Canada a également indiqué qu'il réfléchissait, en collaboration avec le Groupe déontologie et discipline de l'ONU, aux modalités qui lui permettraient, dans le respect de ses obligations en droit interne, de faire le point régulièrement des suites données aux allégations de faute mettant en cause des experts canadiens en mission. Lorsque le Canada était en mesure de communiquer des informations, il le faisait par l'entremise de sa Mission permanente auprès de l'ONU. À l'heure actuelle, aucune enquête sur des allégations mettant en cause des policiers canadiens ayant qualité d'expert en mission n'était en cours.

Égypte

36. L'Égypte a indiqué que son Ministère de la défense appliquait un ensemble de procédures visant à assurer la bonne mise en œuvre de la responsabilité pénale du personnel égyptien déployé dans des missions des Nations Unies, conformément à la résolution [74/181](#) de l'Assemblée générale.

El Salvador

37. El Salvador a déclaré qu'une fois encore, il n'avait été saisi d'aucune allégation d'infraction grave imputable à l'un de ses ressortissants en mission. Lorsqu'une infraction pénale était commise, le Ministère de la défense était tenu de coopérer avec l'État hôte dans l'enquête ouverte ou de lancer les poursuites prévues par la loi.

Finlande

38. Rappelant les observations qu'elle a faites précédemment (voir [A/71/167](#), [A/72/205](#), [A/73/129](#) et [A/74/145](#)), la Finlande a déclaré n'avoir été saisie d'aucune infraction grave commise par des nationaux finlandais ayant la qualité de fonctionnaires ou d'experts en mission des Nations Unies. Si de telles allégations venaient à être portées à sa connaissance, la Finlande prendrait toutes les mesures voulues pour enquêter sur ces faits et en poursuivre les auteurs conformément aux dispositions applicables de son droit interne.

Kirghizistan

39. Le Kirghizistan a indiqué que, d'après ses statistiques sur la justice pénale et le système d'information du Registre unifié des crimes et délits, aucune poursuite pénale n'avait été intentée contre des fonctionnaires et des experts du système des Nations Unies au Kirghizistan depuis 2007.

Portugal

40. Le Portugal a indiqué qu'il tiendrait le Secrétariat informé de toute infraction (ou allégation d'infraction) mettant en cause des nationaux portugais ayant qualité de fonctionnaire ou d'expert en mission des Nations Unies qui serait portée à son attention.

Suisse

41. La Suisse a rappelé les vues qu'elle avait exprimées précédemment (voir [A/73/129](#) et [A/74/145](#)) et indiqué de nouveau que les diverses affaires portées à son attention l'avaient été non pas en sa qualité d'État de nationalité, mais parce que les infractions alléguées auraient été commises sur son territoire. En 2017, 2018 et 2019, la Suisse a rendu compte au Secrétaire général des mesures prises dans ces affaires.

IV. Coopération entre les États et entre ces derniers et l'Organisation des Nations Unies aux fins d'échanges d'information, de la conduite d'enquêtes et de poursuites, et de la protection des victimes et témoins en cours d'instance

Canada

42. Le Canada a indiqué qu'il était déterminé à protéger les intérêts des victimes d'infractions, y compris des infractions sexuelles. À cette fin, il contribuait au fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et prêtait appui au Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

43. Afin de faciliter la déposition des témoins (y compris des victimes) se trouvant à l'étranger, le Code criminel permettait au tribunal de recevoir leurs dépositions faites par vidéoconférence, à moins qu'une partie n'établisse à la satisfaction du tribunal que c'était contraire aux principes de justice fondamentale [art. 714.2 (1) du Code criminel]. Dans certains cas, le tribunal pouvait recevoir la déposition d'un témoin qui se trouvait à l'étranger faite par audioconférence s'il l'estimait indiqué (art. 714.3). Dès lors que le Canada était compétent pour poursuivre une infraction sur le fondement de l'article 7 du Code criminel, les dispositions du code relatives à la détermination de la peine s'appliquaient également à l'espèce. En vertu de l'article 737.1, lors de la détermination de la peine, toute victime était en droit de réclamer un dédommagement pour ses dommages ou pertes, dont la valeur devait pouvoir être déterminée facilement. Le ministère public et le tribunal avaient à cet égard les mêmes obligations envers toutes les victimes, quel que soit le lieu où elles se trouvaient. Aux termes du code Criminel, le tribunal était tenu de s'enquérir auprès du poursuivant de la prise de mesures raisonnables pour permettre aux victimes d'indiquer si elles réclamaient un dédommagement pour leurs dommages ou pertes, dont la valeur devait pouvoir être déterminée facilement. Si une victime réclamait un dédommagement, le tribunal était tenu d'examiner sa demande.

44. En ce qui concernait l'assistance technique et le renforcement des capacités, le Canada apportait depuis 2016 un soutien financier à l'Institut de formation aux opérations de paix. Il avait détaché un juriste militaire auprès de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles pendant une partie de l'année 2016. Il avait aidé l'Organisation des Nations Unies à mettre en œuvre les recommandations figurant dans les rapports annuels du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment en présidant le Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et le Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés et en participant au groupe de travail du Comité spécial sur les opérations de paix.

Tchéquie

45. La Tchéquie a produit de nouveau les informations communiquées précédemment (voir [A/63/260](#), [A/64/183](#) et [A/70/208](#)), en signalant les modifications apportées à son droit. La coopération internationale était régie par la loi n° 104/2013 sur la coopération judiciaire internationale en matière pénale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Le texte comportait notamment des dispositions sur la réception des informations et des éléments de preuve et l'audition des témoins. En l'absence de traité international, la coopération était possible sur la base de la réciprocité.

46. Les droits des victimes étaient énoncés dans la loi n° 45/2013 sur les victimes d'infractions pénales. La loi prévoyait une assistance spéciale pour les victimes. L'article 14 était expressément consacré à la protection des victimes en cas de danger imminent. Parmi les mesures visant à assurer la sécurité des victimes, figuraient la protection policière (mesure à court terme), l'éloignement du domicile commun, les mesures provisoires prises dans le cadre de procédures civiles ou pénales, la dissimulation de l'identité et de l'apparence des victimes, les mesures de protection spéciale des témoins prises conformément à la loi n° 137/2001 sur la protection spéciale des témoins et autres personnes participant aux procédures pénales, et les ordonnances de protection européennes.

47. La loi sur les victimes d'infractions pénales définissait également des catégories de victimes particulièrement vulnérables et dont les droits étaient renforcés (les enfants, les personnes âgées, les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental ou d'une déficience sensorielle, les victimes de la traite d'êtres humains ou d'actes terroristes). Quand ces personnes demandaient une assistance, celle-ci devait leur être fournie gratuitement, qu'il s'agisse d'une aide psychologique, sociale ou juridique ou d'un accès aux programmes de réparation. Cette assistance pouvait être fournie à tout moment : avant, pendant et après l'instance pénale. Toute victime pouvait également demander à bénéficier de mesures visant à prévenir la victimisation secondaire ; par exemple, elle pouvait demander qu'il soit interdit à l'auteur présumé de l'infraction d'entrer en contact avec elle.

Égypte

48. L'Égypte a indiqué que des enquêteurs nationaux étaient déployés dans tous les contingents égyptiens participant au maintien de la paix des Nations Unies afin de s'assurer que les enquêtes étaient menées en toute diligence et qu'elle informait les responsables de l'Organisation des Nations Unies une fois que les auteurs d'infraction étaient condamnés.

El Salvador

49. El Salvador a produit de nouveau les informations communiquées précédemment (voir [A/74/145](#)).

Grèce

50. La Grèce a indiqué qu'elle était tenue et s'efforçait en permanence, de par son droit interne, d'apporter toute l'assistance et toute la protection possibles en ce qui concernait les enquêtes, les poursuites pénales et les procédures d'extradition relatives aux infractions commises par des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies, comme prévu au paragraphe 12 de la résolution [74/181](#), et d'envisager toutes solutions de nature à lui permettre d'améliorer sa prestation d'assistance et le cours de la justice, et ce, sans perdre de vue les droits de la défense.

Madagascar

51. Madagascar a indiqué qu'elle était prête à donner main-forte aux États Membres dans le cadre des enquêtes pénales engagées contre des fonctionnaires et experts en mission des Nations Unies ayant commis des infractions, graves en particulier, et qu'elle était ouverte à toute collaboration et signature d'accord bilatéral d'entraide judiciaire et d'extradition dans ce sens et ce, dans le strict respect de son droit interne. Par ailleurs, elle disposait d'un texte juridique régissant la coopération internationale en matière pénale, à savoir la loi n° 2017-027 du 29 janvier 2018. Elle garantissait pleinement l'exercice du droit de la défense, un droit fondamental reconnu au paragraphe 6 de l'article 13 de sa constitution.

52. En ce qui concernait la protection des victimes et des témoins, la loi n° 2016-017 du 22 août 2016 modifiant et complétant certaines dispositions du Code de procédure pénale contenait des dispositions sur les aides aux témoignages et des témoignages sous anonymat (art. 18 de la loi). L'article 13 de la même loi, modifiant et complétant l'article 333 du Code de procédure pénale, faisait de « l'exercice de pressions ou de représailles sur les victimes ainsi que sur leurs familles » un critère objectif de placement sous mandat de dépôt de l'inculpé. En matière de traite des personnes, la loi n°2014-040 du 20 janvier 2015 sur la lutte contre la traite des êtres humains édictait des mesures de protection des victimes, des témoins, des enquêteurs et des membres de leur famille en ses articles 41, 42 et 43. La loi n° 2019-008 du 16 janvier 2020 offrait également une protection aux victimes de violences basées sur le genre en son article 17.

Malaisie

53. La Malaisie a indiqué que sa loi de 1992 sur l'extradition et sa loi de 2002 sur l'entraide judiciaire en matière pénale, ainsi que les divers traités d'extradition et d'entraide judiciaire auxquels elle était partie, constituaient le cadre juridique régissant la coopération qu'elle entretenait avec les États et l'Organisation des Nations Unies aux fins de l'échange d'informations et de la facilitation des enquêtes et des poursuites. Toutefois, le régime juridique actuel ne lui permettait pas de communiquer des éléments de preuve aux organisations ou aux juridictions internationales, ou d'en recevoir d'elles. Les discussions sur ces questions pratiques et opérationnelles devaient se poursuivre pour permettre une bonne coopération entre les États et l'Organisation à cet égard.

Norvège

54. La Norvège a produit une nouvelle fois les informations communiquées précédemment (voir [A/74/145](#)).

Portugal

55. Le Portugal a produit une nouvelle fois les informations communiquées précédemment (voir [A/64/183](#), [A/65/185](#) et [A/66/174](#)).

Sénégal

56. Le Sénégal a indiqué qu'il était signataire d'importants instruments universels, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui favorisaient les opérations d'entraide pénale émises ou reçues. Il était également signataire de nombreux accords bilatéraux en matière pénale.

57. La protection des victimes et des témoins ne connaissait pas un traitement pénal global mais était régie par un certain nombre de textes réprimant telle ou telle infraction. Dans la loi n° 2005-06 du 10 mai 2005 relative à la lutte contre la traite des personnes et des pratiques assimilées, les victimes bénéficiaient, par exemple, d'une immunité pénale en la matière, sauf lorsqu'elles avaient concouru à la réalisation de l'infraction (art. 12). Les personnes qui dénonçaient à l'autorité compétente les faits délictueux visés par cette loi, avant la consommation de l'infraction, pouvaient bénéficier de l'excuse absolutoire (art. 13). Le même texte prévoyait que, pour la sécurité des victimes et des témoins, la juridiction de jugement pouvait ordonner le huis-clos ou les dispenser de comparution à l'audience. Les victimes pouvaient également bénéficier du statut de résident ou de réfugié conformément aux lois en vigueur (art. 14). Une assistance juridique était accordée aux victimes mineures et à celles présentant une vulnérabilité particulière (art. 16).

D'autres textes prévoyaient des dispositions similaires, comme la loi n° 2018-03 du 23 février 2018 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en son article 95 intitulé « témoignage anonyme et protection des témoins » et la loi n° 2018-02 de la même date relative à la répression du faux monnayage qui, en son article 22, aménageait des exemptions et dispenses de peines en faveur des repentis, délinquants ou criminels.

Turkménistan

58. Le Turkménistan a indiqué que l'échange d'informations était régi par les dispositions de son code de procédure pénale et que les questions de coopération internationale relevaient de la loi sur les services du procureur et de la loi sur les services de l'intérieur. L'article 542 du code de procédure pénale autorisait les autorités à engager les procédures prévues dans le code et à prendre les mesures prévues dans d'autres lois et accords internationaux conclus par le Turkménistan afin de fournir une assistance juridique aux organes d'enquête et aux juridictions d'un État étranger, soit dans le cadre d'un accord d'entraide judiciaire conclu avec ledit État, soit sur la base d'un accord mutuel.

59. Pour ce qui était du renforcement des capacités d'enquête et de poursuite, le Turkménistan avait, dans son plan d'action national en faveur des droits de l'homme pour la période 2016-2020, prévu des mesures de modernisation du système judiciaire, concernant en particulier la magistrature, les organes de police et les professions judiciaires.

60. La protection notamment des victimes et des témoins était régie par la loi sur la protection apportée par l'État aux victimes, aux témoins et aux personnes participant à une procédure pénale, laquelle prévoyait un ensemble de mesures visant à assurer leur protection, y compris leur sécurité et leur prise en charge sociale, et définissait les conditions et les modalités d'une telle protection.

V. Vérification des antécédents par les États Membres fournisseurs de personnel à l'Organisation des Nations Unies

Belgique

61. La Belgique a indiqué que les militaires belges qui étaient déployés à l'étranger, y compris en tant qu'expert en mission des Nations Unies, recevaient un briefing avant leur départ dans le cadre de leur formation pré-déploiement, lequel abordait, entre autres, les règles à observer sur place et l'attitude à suivre lorsqu'ils constataient une infraction. Des directives permanentes d'opérations avaient été développées à cet effet, lesquelles précisaient quelles étaient les autorités compétentes pour enquêter, les actions qui devaient être prises et les lignes de conduite à respecter en cas d'infraction. Une procédure de notification d'évènement grave était également organisée pour le personnel militaire. Elle comportait un formulaire électroniquement accessible à tout le personnel de la Défense, lequel était rempli par les commandants de détachement lorsque survenait un évènement grave au cours d'une mission, lequel devait être notifié au parquet. Au sein de la police fédérale, une section spécialisée en milieu militaire, le DJMM, effectuait régulièrement des visites aux contingents à l'étranger et pouvait être déployée à la demande des autorités judiciaires fédérales compétentes en cas de survenance de faits constitutifs d'une infraction grave par des militaires belges à l'étranger.

Canada

62. Le Canada a indiqué que la Gendarmerie royale du Canada s'attachait à vérifier les antécédents de tous les candidats à une mission de paix et de sécurité avant leur déploiement. Cette tâche incombait à un officier du Perfectionnement et du Renouveau des ressources humaines, qui procédait aux vérifications avant que les candidatures ne soient communiquées à l'Unité de sélection pour les opérations de paix internationales. Il examinait notamment les antécédents disciplinaires du candidat et cherchait à savoir si celui-ci avait fait l'objet de plaintes pour harcèlement lors de ses précédentes affectations. Les candidats devaient également remplir un formulaire attestant qu'ils n'avaient jamais été condamnés au chef d'une infraction fédérale ou provinciale (dès lors qu'ils n'avaient pas été graciés), qu'ils n'avaient jamais été convaincus de faute et qu'ils n'étaient visés par aucune allégation de faute. C'était l'officier du Perfectionnement et du Renouveau des ressources humaines qui décidait ou non de soumettre les candidatures à l'Unité de sélection pour les opérations de paix internationales. S'agissant des candidats membres des services de police provinciaux ou municipaux, leurs antécédents étaient vérifiés par l'organe dont ils relevaient avant l'examen de leur candidature par l'Unité de sélection.

63. Les candidats à une mission de paix et de sécurité recevaient également une formation sur les opérations de paix internationales, dont une partie était consacrée aux questions déontologiques et aux directives de l'ONU en matière disciplinaire et sur le harcèlement sexuel. Une copie desdites directives était fournie à chaque candidat sous forme électronique et sur papier. En outre, avant leur déploiement, les candidats devaient suivre la formation en ligne de l'ONU sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur la déontologie et l'intégrité.

64. S'agissant du personnel militaire, le Ministère de la défense nationale et les Forces armées canadiennes s'employaient à inclure le plus largement possible les principes du droit international humanitaire, y compris les dispositions prohibant la violence sexuelle, dans l'instruction militaire générale. Avant d'être déployés dans des missions des Nations Unies, les membres des Forces armées canadiennes recevaient une formation sur le droit des conflits armés, sur le Code de valeurs et d'éthique des Forces armées canadiennes, qui disposait que toute personne devait être traitée humainement, et sur les autres questions intéressant spécifiquement la mission à laquelle ils étaient affectés. Des formations sur le Code de valeurs et d'éthique leur étaient dispensés régulièrement tout au long de leur carrière, en plus de celle assurée avant leur déploiement. Leur étaient également régulièrement dispensées des formations sur l'opération Honour, l'initiative des Forces armées canadiennes visant à éliminer l'inconduite sexuelle dans l'armée.

Égypte

65. L'Égypte a indiqué que des programmes de formation avant déploiement, ainsi que des contrôles réguliers, étaient organisés pour faire connaître et expliquer à son personnel les conséquences qu'entraînait la commission de fautes ou d'infractions en mission.

El Salvador

66. El Salvador a produit de nouveau les informations communiquées précédemment (voir [A/74/145](#)).

Madagascar

67. Madagascar a indiqué être d'accord avec les dispositions du paragraphe 13 de la résolution [74/181](#).

Portugal

68. Le Portugal a indiqué qu'il accordait une grande importance aux mesures préventives. Ainsi, le personnel des forces armées et des forces de sécurité portugaises recevait une formation avant son déploiement, qui portait notamment sur le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et les questions de déontologie et de discipline.

Turquie

69. La Turquie a souligné que le Centre de formation du Partenariat pour la paix, créé sous l'égide des forces armées turques, était l'un des rares centres de formation au monde à même de dispenser le Cours de formation des observateurs militaires des Nations Unies. Les militaires turcs devant être affectés à des opérations de paix des Nations Unies devaient obligatoirement suivre et réussir ce cours.

VI. Observations sur le rapport du Groupe d'experts juridiques, notamment en ce qui concerne la suite à lui donner

Canada

70. Le Canada s'est dit favorable à ce que se poursuive l'examen des conclusions formulées dans le rapport du Groupe d'experts juridiques sur la question de la responsabilité des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies ayant commis des infractions pénales dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. Il ressortait du rapport que la mise en œuvre de cette responsabilité par l'exercice d'une compétence pénale à l'égard des opérations de paix posait de nombreuses difficultés et nécessitait qu'on examine attentivement un certain nombre de questions juridiques et pratiques. Cependant, les États Membres devaient s'efforcer de faire avancer les discussions en vue de définir une approche coordonnée qui permettrait de combler les lacunes en matière de responsabilité pénale. Aux côtés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, le Canada soutenait le principe d'une convention qui obligerait les États Membres à exercer leur compétence pénale à l'égard de leurs ressortissants déployés à l'étranger dans des opérations des Nations Unies.

71. Le Canada a indiqué que, pour progresser dans les discussions, il fallait s'intéresser aux points suivants, comme le souligne le rapport :

- La prétention de l'État territorial entendant exercer sa compétence territoriale devrait être examinée compte tenu du droit à une procédure régulière et à un procès équitable, des questions d'immunité et de levée d'immunité et des prétentions concurrentes de compétence.
- Il faudrait établir les types d'infractions visées, en s'accordant sur leur définition, et mettre en place un cadre de coopération efficace qui permette, par exemple, d'assurer la recevabilité des preuves, dans le but commun de favoriser le bon déroulement des enquêtes et l'aboutissement des poursuites s'il y avait lieu.
- Il faudrait examiner les possibilités de coopération entre l'État hôte et les États participant aux opérations de maintien de la paix, dans le cadre par exemple du renforcement des capacités, eu égard aux infractions graves ou à l'exercice conjoint de la compétence (enquêtes communes sur les allégations d'infraction).

72. Le Canada a noté que le rapport soulignait combien les circonstances dans lesquelles se déroulaient les opérations de maintien de la paix variaient

considérablement d'une opération à l'autre. Les circonstances entourant les allégations d'infraction variant également, la question de la compétence et les questions connexes devraient être examinées à la lumière de chaque situation particulière.

El Salvador

73. El Salvador a produit de nouveau les informations communiquées précédemment (voir [A/74/145](#)).

Finlande

74. La Finlande a de nouveau indiqué (voir [A/73/129](#) et [A/74/145](#)) qu'elle restait disposée à examiner toute proposition visant à établir un cadre juridique international global qui viendrait mettre fin à l'impunité des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies ayant commis des infractions.

Madagascar

75. Madagascar a formulé le vœu de poursuivre et sanctionner les fonctionnaires ou experts en mission des Nations Unies, qu'ils soient nationaux ou étrangers, pour ne laisser place à aucune impunité et pour qu'aucune catégorie de personne n'échappe à la compétence des juridictions nationales lorsqu'il était établi que l'infraction avait été commise en dehors de l'exercice de leur fonction ou sans lien avec cette dernière. Par conséquent, elle souhaitait la collaboration du Secrétaire général pour accélérer la procédure. Par ailleurs, elle estimait qu'il n'y avait pas lieu de faire la distinction entre infraction grave ou non grave tant que l'intéressé commettait une infraction en dehors de l'exercice de ses fonctions ou sans lien avec cette dernière.

Malaisie

76. La Malaisie a indiqué que, dans le cas où il serait jugé opportun de donner suite rapidement au projet de convention proposé par le Groupe d'experts juridiques, il faudrait d'abord examiner, parmi les questions devant faire l'objet d'un examen plus approfondi, la définition à donner aux termes utilisés dans le projet, notamment le terme « infractions graves », le champ d'application du projet, les types d'infractions visées et le principe de la double incrimination.

77. La Malaisie a noté qu'il n'était pas prévu de retenir le principe de la double incrimination dans le projet de convention. Ce principe était inscrit à titre de condition obligatoire dans le droit malaisien ainsi que dans celui de nombreux autres pays. Si la proposition de ne pas retenir ce principe devait être examinée, elle devrait être solidement étayée en droit et faire l'objet d'un débat approfondi, tenant compte de tous les aspects de la question.

78. La Malaisie a rappelé le paragraphe 12 de la résolution [74/181](#) et indiqué qu'un État pourrait avoir à invoquer le principe de la régularité de la procédure à l'occasion d'une demande d'entraide judiciaire visant à l'obtention ou à la fourniture de pièces à sa disposition. Bien que le projet de convention comporte des dispositions sur la coopération (art. 10) et l'extradition des auteurs présumés d'infractions (art. 8), des difficultés pourraient survenir dès lors qu'il appartiendrait à un État failli de fournir des pièces. La Malaisie a indiqué que, selon elle, la question nécessitait un examen attentif et qu'il fallait notamment examiner si les problèmes pouvaient être dûment réglés par l'adoption de lois dans un cadre national plutôt que par la voie d'une convention.

Portugal

79. Le Portugal a déclaré qu'il souscrivait de manière générale aux conclusions et recommandations du rapport. S'agissant de la suite à lui donner, il s'est félicité que le Groupe d'experts juridiques recommande d'adopter une convention internationale. Il était favorable à la négociation d'une telle convention, pourvu qu'elle s'inscrive dans un cadre général cohérent conçu pour garantir qu'il n'y ait pas de lacunes en matière de responsabilité s'agissant des infractions commises par les fonctionnaires et experts en mission des Nations Unies.

Suisse

80. La Suisse a rappelé les vues qu'elle avait exprimées précédemment (voir [A/71/167](#), [A/72/205](#), [A/73/129](#) et [A/74/145](#)).

VII. Suite donnée par les États aux allégations crédibles laissant présumer que leurs ressortissants ayant la qualité de fonctionnaires ou d'experts en mission des Nations Unies ont commis quelque infraction, et questions connexes

81. Aux paragraphes 18 à 24 et 28 à 32 de sa résolution [74/181](#), l'Assemblée générale a demandé instamment aux États Membres de communiquer des informations au Secrétaire général, prié ce dernier de lui fournir certains renseignements et demandé à l'Organisation de prendre certaines mesures concernant la question de la responsabilité pénale des fonctionnaires et experts en mission des Nations Unies.

Infractions pénales commises par des membres du personnel déployés dans des missions

82. Le Secrétaire général renvoie les allégations crédibles laissant présumer que des fonctionnaires et experts en mission des Nations Unies ont commis quelque infraction pénale aux États de nationalité des intéressés. En outre, conformément aux orientations publiées en 2018, les missions sont tenues de coopérer aux enquêtes et poursuites qui peuvent être engagées par les États hôtes dans ces affaires.

83. Au cours de la période considérée, le Bureau des affaires juridiques a renvoyé aux États de nationalité des personnes concernées 13 affaires liées à des infractions pénales présumées mettant en cause des membres du personnel des missions, dont 4 affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles (voir annexe I).

Renvoi d'affaires mettant en cause des fonctionnaires ou experts en mission au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

84. La demande formulée au paragraphe 18 de la résolution [74/181](#) est semblable à celles que l'Assemblée générale a formulées au paragraphe 18 de la résolution [73/196](#) (voir [A/74/145](#), pour 2018/19), au paragraphe 18 de la résolution [72/112](#) (voir [A/73/129](#), pour 2017/18), au paragraphe 17 de la résolution [71/134](#) (voir [A/72/205](#), pour 2016/17), au paragraphe 15 de la résolution [70/114](#) (voir [A/71/167](#), pour 2015/16) et au paragraphe 9 des résolutions [69/114](#) (voir [A/70/208](#), pour 2014/15), [68/105](#) (voir [A/69/210](#), pour 2013/14), [67/88](#) (voir [A/68/173](#), pour 2012/13), [66/93](#) (voir [A/67/213](#), pour 2011/12), [65/20](#) (voir [A/66/174](#), pour 2010/11), [64/110](#) (voir [A/65/185](#), pour 2009/10), [63/119](#) (voir [A/64/183](#), pour 2008/09) et [62/63](#) (voir [A/63/260](#), pour 2007/08).

85. Pendant la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le Bureau des affaires juridiques a renvoyé aux États de nationalité, par l'intermédiaire des missions permanentes concernées, 29 affaires relatives à 29 fonctionnaires ou experts en mission des Nations Unies à des fins d'enquête et d'engagement éventuel de poursuites. Parmi ces affaires, 7 concernaient des allégations de corruption et de fraude, dont 3 portaient aussi sur des allégations de vol ; 9 concernaient des allégations de fraude ; 6 des allégations de fraude aux prestations ; 5 des allégations d'exploitation sexuelle ou d'atteintes sexuelles ; 1 des allégations de vol ; 1 des allégations de menace et d'agression physique. On trouvera plus de détails sur ces affaires, comme le prévoit le paragraphe 32 de la résolution 74/181, à l'annexe I du présent rapport.

Informations communiquées par les États concernant tous actes d'enquête et de poursuites accomplis, le cas échéant, et assistance demandée au Secrétariat

86. Conformément au paragraphe 20 de la résolution 74/181, le Secrétariat a demandé que les États auxquels des affaires avaient été renvoyées tiennent l'Organisation informée de toute mesure prise par les autorités nationales en rapport avec ces affaires et prié le Secrétaire général de suivre auprès des États concernés les affaires pour lesquelles aucune réponse n'avait été reçue. À la date d'établissement du présent rapport, le Secrétariat a été informé des mesures prises à l'égard de 9 affaires qui ont été renvoyées aux États au cours de la période considérée. On trouvera également à l'annexe I les réponses reçues de la part des États au cours de la période considérée concernant les affaires renvoyées lors de périodes antérieures.

Informations sur la nature des allégations et informations communiquées par les États concernant toutes les affaires renvoyées depuis le 1^{er} juillet 2007

87. L'annexe I au présent rapport contient des informations sur les cas de renvoi d'allégations crédibles aux autorités nationales comme suite à la résolution 62/63 et aux résolutions suivantes sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies. Elle contient également des renseignements et des mises à jour communiquées par les États Membres pour y donner suite depuis le 1^{er} juillet 2007, et renseigne sur ces cas classés en diverses rubriques. On y trouvera en outre les dates auxquelles les demandes d'informations actualisées ont été adressées aux États par le Secrétaire général, comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 32 de la résolution 74/181.

Notifications transmises par les États Membres au sujet d'enquêtes ou de poursuites du chef d'infractions imputées à des fonctionnaires ou experts en mission des Nations Unies

88. Au paragraphe 19 de sa résolution 74/181, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de demander à tous les États ayant informé l'Organisation d'enquêtes ou de poursuites concernant des infractions imputées à des fonctionnaires ou experts en mission des Nations Unies de lui rendre compte de l'évolution de ces enquêtes ou poursuites, pour autant que celles-ci ne s'en trouvent pas affectées. Conformément aux paragraphes 19 et 32 de cette résolution, on trouvera dans l'annexe II au présent rapport des renseignements sur 27 enquêtes ou poursuites à l'encontre de fonctionnaires ou d'experts en mission communiquées à l'Organisation pendant la période considérée et dont l'insertion dans le présent rapport n'a pas été contestée par l'État concerné. L'annexe II contient également des informations sur une affaire de la période précédente qui ne figurait pas dans le rapport précédent (A/74/145), du fait que les informations y relatives n'étaient pas encore disponibles au moment de l'établissement dudit rapport.

Utilisation éventuelle par les États exerçant leur compétence d'informations résultant d'enquêtes menées par l'Organisation des Nations Unies

89. Au paragraphe 22 de sa résolution [74/181](#), l'Assemblée générale a prié l'Organisation, lorsque ses enquêtes sur des allégations donnaient à penser qu'une infraction grave avait pu être commise par un fonctionnaire ou expert en mission des Nations Unies, d'envisager toutes les mesures propres à permettre aux États de faire éventuellement usage des informations et pièces ainsi réunies aux fins des poursuites pénales qu'ils auraient engagées et ce, sans perdre de vue les droits de la défense. Dans le même sens, au paragraphe 24 de la résolution, elle a prié instamment l'Organisation de continuer à coopérer avec les États qui exerçaient leur compétence en vue de leur fournir, dans le respect des règles applicables du droit international et des accords régissant les activités de l'Organisation, toutes informations et pièces utiles aux fins des poursuites pénales qu'ils engageaient.

90. Il importe à cet égard de rappeler que le cadre juridique applicable aux renvois d'affaires par l'Organisation et au rôle du Secrétaire général à cet égard est déjà défini dans un rapport précédent du Secrétaire général sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies (voir [A/63/260](#), sect. IV).

91. L'Organisation des Nations Unies coopère avec les services chargés de l'application des lois et les autorités judiciaires des États Membres intéressés, conformément aux droits et obligations résultant pour elle de la Charte des Nations Unies et de la Convention du 13 février 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies, ainsi que des autres accords internationaux et principes de droit gouvernant la matière. Par suite, elle communique toutes informations ou tous documents utiles et lève, au cas par cas, l'immunité de toute personne dès lors que le Secrétaire général considère que cette immunité viendrait entraver le cours de la justice et pourrait être levée sans que les intérêts de l'Organisation s'en trouvent préjudiciés. En conséquence, l'Organisation peut communiquer à telles autorités compétentes toutes informations et pièces utiles en sa possession, celles-ci pouvant être caviardées en cas de besoin, sous réserve du respect de la confidentialité et des privilèges et immunités. Il convient de noter que l'Organisation des Nations Unies n'ayant pas compétence pour mener des enquêtes ou exercer des poursuites pénales, il appartient aux autorités judiciaires saisies par elle de toutes informations ou pièces d'en apprécier la valeur probante, y compris la recevabilité aux fins de toute instance.

Protection des fonctionnaires et experts en mission des Nations Unies contre toutes mesures de rétorsion

92. En ce qui concerne les informations demandées aux paragraphes 23 et 25 de la résolution [74/181](#), celles résultant des rapports précédents du Secrétaire général (voir, par exemple, [A/70/208](#), par. 34 et 35) sont toujours d'actualité. En outre, la version révisée de la circulaire du Secrétaire général sur la « Protection contre les représailles des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés » ([ST/SGB/2017/2/Rev.1](#)) a été publiée le 28 novembre 2017.

VIII. Mesures concrètes visant à renforcer la formation préalable au déploiement et la procédure de vérification des antécédents

93. Le Secrétaire général continue d'attendre que les membres du personnel des Nations Unies recrutés par l'Organisation fassent preuve des plus hautes qualités d'intégrité. À cet effet, les candidats externes aux postes de fonctionnaire sont tenus

de signaler leurs antécédents judiciaires et les fonctionnaires en poste qui font l'objet d'une condamnation pénale doivent en informer l'Organisation. Parallèlement, le Secrétariat continue de demander aux États Membres qui fournissent du personnel pour les missions des Nations Unies de certifier que les personnes qu'ils déploient n'ont pas d'antécédents judiciaires et n'ont pas commis de fautes. Pour sa part, l'Organisation s'emploiera à vérifier dans les états de service des fonctionnaires que ceux-ci n'ont pas commis de fautes lors d'affectations antérieures dans le système des Nations Unies. Cette procédure est déjà en place dans les missions depuis plusieurs années, tout le personnel civil, militaire et policier qui y est déployé faisant l'objet d'une vérification de ses antécédents. Des améliorations techniques sont en cours de façon à permettre que tout le personnel du Secrétariat soit soumis à une telle procédure. Les renseignements dont dispose le Secrétariat sont également enregistrés dans la base de données ClearCheck, établie pour consigner les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et les cas de harcèlement sexuel, l'information étant accessible à toutes les entités des Nations Unies.

94. Le Secrétariat continue de veiller à ce que toute personne qui rejoint l'Organisation soit pleinement informée que l'Organisation attend d'elle qu'elle observe les normes de conduite des Nations Unies, y compris l'obligation de respecter les lois des pays hôtes. À cet effet, il continue de mettre à la disposition des États Membres des supports de formation pour la formation préalable au déploiement, qui apportent de nombreuses précisions sur l'obligation de se conformer aux lois nationales et sur les conséquences possibles d'un manquement à cette obligation. Ces supports de formation sont disponibles sous différentes formes, y compris la formation en ligne obligatoire sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui peut être intégrée aux programmes de formation nationaux de diverses manières. Le Secrétariat continue d'être en rapport avec les institutions nationales et internationales de formation au maintien de la paix, la société civile et les institutions publiques qui contribuent à préparer le personnel civil, militaire et policier aux missions des Nations Unies. Il continue également d'offrir aux nouveaux membres du personnel une formation à leur arrivée dans les missions, ainsi que des formations de mise à jour des connaissances, et de sensibiliser le personnel aux normes de conduite des Nations Unies par divers canaux.

Annexe I

Informations supplémentaires sur la nature des allégations et informations communiquées par les États concernant toutes les affaires renvoyées depuis le 1^{er} juillet 2007

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
1	2008	2007/08	MINUL	Exploitation et atteintes sexuelles	Viol sur la personne d'un mineur	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Aucune
2	2008	2007/08	UNOPS	Corruption/fraude	Fraude dans la passation de marchés moyennant la mise en place d'un système de marchés truqués	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Aucune
3	2008	2007/08	MINUS	Atteinte sexuelle	Viol et agression physique sur la personne d'un adulte	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Aucune
4	2009	2008/09	MINUT	Infraction commise à l'aide d'un véhicule	Conduite en état d'ivresse ayant fait un blessé et un mort	Une enquête a été ouverte par l'État Membre : aucune autre information n'a été communiquée	Oui	Aucune information communiquée par l'État Membre	Aucune
5	2009	2008/09	ONUCI	Contrefaçon	Détention de fausse monnaie en connaissance de cause et menaces verbales	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Aucune
6	2009	2008/09	HCR	Corruption/fraude	Détournement de fonds par l'utilisation d'un faux chèque pour retirer des fonds d'un compte bancaire des Nations Unies	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Aucune

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
7	2009	2008/09	FNUAP	Corruption/fraude	Détournement de fonds appartenant aux Nations Unies par le versement frauduleux de traitements sur un compte privé	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Aucune
8	2009	2008/09	UNOPS	Corruption/fraude	Détournement et utilisation frauduleuse de fonds destinés à des projets financés par des donateurs	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Aucune
9	2009	2009/10	MONUC	Contrebande	Achat illicite et contrebande de diamants non taillés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Aucune
10	2010	2009/10	Secrétariat	Vol/détention illégale d'arme à feu	Vol d'une arme à feu appartenant aux Nations Unies et violation d'une loi relative à la détention d'armes à feu	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Aucune
11	2010	2009/10	Secrétariat	Fraude aux prestations	Présentation de demandes frauduleuses d'indemnité au titre de l'allocation-logement de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	2 mars 2012
12	2010	2009/10	UNIFEM	Corruption/fraude	Détournement frauduleux de biens afférents à des projets des Nations Unies vers des comptes privés	Une enquête et des poursuites contre des personnes étrangères aux Nations Unies ayant un lien avec l'affaire ont été engagées par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
13	2010	2009/10	Secrétariat	Fraude aux prestations/fraude aux visas	Présentation de demandes frauduleuses de visa et d'indemnité	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	6 décembre 2011 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
					pour charges de famille				du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
14	2010	2010/11	MONUC	Exploitation et atteintes sexuelles	Actes d'exploitation et atteintes sexuelles sur la personne d'un mineur	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	2 mars 2012
15	2010	2010/11	PNUD	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
16	2010	2010/11	ONUCI	Agression physique/détention illégale d'arme à feu	Agression physique et brandissement illégal d'une arme à feu	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Aucune
17	2010	2010/11	MINUT	Vol/corruption/fraude	Transfert frauduleux de fonds sur un compte privé au moyen de virements électroniques	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	14 octobre 2011
18	2010	2010/11	MINUSTAH	Exploitation et atteintes sexuelles/agression physique	Actes d'exploitation et atteintes sexuelles sur la personne d'un mineur : agression physique sur la personne d'un mineur	La police de l'État Membre a pris des mesures disciplinaires à l'égard de la/des personne(s) concernée(s) : les poursuites pénales ont été abandonnées par les autorités nationales.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	14 octobre 2011

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
19	2010	2010/11	FNUAP	Vol	Vol de carburant appartenant aux Nations Unies	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	14 octobre 2011
20	2011	2010/11	PNUD	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
21	2011	2010/11	MINUL	Corruption/fraude	Demande et acceptation de pots-de-vin	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	14 octobre 2011
22	2011	2011/12	MANUI	Fraude aux prestations	Présentation de demandes frauduleuses de remboursement de frais d'études	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 janvier 2012
23	2011	2011/12	ONUCI	Corruption/fraude	Présentation de factures de carburant frauduleuses	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	24 juillet 2012
24	2012	2011/12	UNICEF	Corruption/fraude	Détournement de fonds appartenant aux Nations Unies moyennant la falsification d'ordres de paiement	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	24 juillet 2012
25	2012	2011/12	PNUD	Corruption/fraude	Acceptation de pots-de-vin et trucage d'une passation de marché	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	26 juin 2012
26	2012	2011/12	UNICEF	Corruption/fraude	Détournement de fonds appartenant aux Nations Unies par le	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	17 décembre 2012

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
27	2012	2011/12	MINUSTAH	Fraude aux prestations	versement frauduleux de traitements Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance soins dentaires de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	19 décembre 2012 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux.
28	2012	2011/12	MINUSTAH	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance soins dentaires de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	19 décembre 2012 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
29	2012	2011/12	MINUSTAH	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance soins dentaires de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	19 décembre 2012 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
30	2012	2011/12	MINUSTAH	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance soins dentaires de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	19 décembre 2012 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
31	2012	2011/12	PAM	Corruption/fraude	Détournement de fonds appartenant aux Nations Unies par le versement frauduleux de traitements	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	20 décembre 2012
32	2012	2012/13	MINUSTAH	Diffusion de contenus pédopornographiques	Diffusion d'images pornographiques mettant en scène un mineur à l'aide d'un ordinateur et d'un compte de messagerie électronique de l'ONU	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
33	2012	2012/13	PNUE	Corruption/fraude	Détournement de fonds des Nations Unies destinés au règlement de fournisseurs	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a recouvré l'intégralité des fonds détournés
34	2012	2012/13	PNUD	Corruption/fraude	Détournement de fonds appartenant aux Nations Unies par le versement frauduleux de paiements sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	7 janvier 2013
35	2012	2012/13	PNUD	Corruption/fraude	Détournement de fonds appartenant aux Nations Unies par le versement frauduleux de paiements sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	7 janvier 2013
36	2012	2012/13	PNUD	Corruption/fraude	Détournement de fonds appartenant aux Nations Unies par le versement frauduleux de paiements sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	7 janvier 2013
37	2012	2012/13	MINUSTAH	Corruption/fraude	Demande et acceptation de pots-de- vin versés par des personnes désireuses	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
					de travailler pour les Nations Unies				
38	2013	2012/13	MINUK	Fraude aux prestations	Présentation de demandes frauduleuses de remboursement de frais d'études	L'État Membre a examiné la question et confirmé qu'il n'engagerait pas de poursuites.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	18 avril 2013
39	2013	2012/13	PNUD	Agression physique	Agression physique sur la personne d'un adulte	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	18 avril 2013
40	2013	2012/13	UNRWA	Corruption/fraude	Fraude dans la passation de marchés et réception de pots-de-vin	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	18 avril 2013 : l'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
41	2013	2013/14	Secrétariat	Tentative de sollicitation de mineurs	Tentative de sollicitation de mineurs à l'aide de technologies de l'information et de moyens de communication des Nations Unies	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Informations transmises par l'État Membre
42	2013	2013/14	PNUE	Corruption/fraude	Demande de fonds à des donateurs et détournement de ces fonds vers une société privée	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	21 août 2014
43	2013	2013/14	MINUL	Vol	Vol de pneus appartenant aux Nations Unies	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	15 janvier 2014
44	2013	2013/14	PNUD	Corruption/fraude	Détournement de fonds par le versement frauduleux d'actifs du	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	4 avril 2014 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
					PNUD sur un compte privé				demandé des informations complémentaires, voire les deux
45	2013	2013/14	UNSOA	Corruption/fraude	Détournement de fonds par le versement frauduleux d'actifs des Nations Unies sur un compte privé	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	21 août 2014
46	2014	2013/14	PNUE	Corruption/fraude	Demande de fonds à des donateurs et détournement de ces fonds vers une société privée	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	21 août 2014
47	2014	2013/14	Secrétariat	Corruption/fraude	Détournement, par la falsification de documents, de fonds des Nations Unies destinés au règlement de dépenses vers des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	21 août 2014
48	2014	2013/14	PNUE	Corruption/fraude	Demande et réception d'avantages abusifs, financiers et autres, fournis par des donateurs	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	21 août 2014
49	2014	2013/14	PNUD	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	10 septembre 2014
50	2014	2013/14	ONUCI	Diffusion de contenus pédopornographiques	Diffusion d'images pornographiques mettant en scène un mineur à l'aide d'un ordinateur et d'un	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 octobre 2014

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
51	2014	2013/14	ONUCI	Diffusion de contenus pédopornographiques	compte de messagerie électronique de l'ONU Diffusion d'images pornographiques mettant en scène un mineur à l'aide d'un ordinateur et d'un compte de messagerie électronique de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 octobre 2014
52	2014	2013/14	ONUCI	Diffusion de contenus pédopornographiques	Diffusion d'images pornographiques mettant en scène un mineur à l'aide d'un ordinateur et d'un compte de messagerie électronique de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 octobre 2014
53	2014	2013/14	ONUCI	Diffusion de contenus pédopornographiques	Diffusion d'images pornographiques mettant en scène un mineur à l'aide d'un ordinateur et d'un compte de messagerie électronique de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 octobre 2014
54	2014	2014/15	PNUD	Corruption/fraude	Demande de pots-de-vin en échange d'informations confidentielles	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
55	2014	2014/15	PNUD	Corruption/fraude	Demande de pots-de-vin à des partenaires des Nations Unies	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
56	2014	2014/15	PNUD	Corruption/fraude	Détournement de fonds par le versement frauduleux d'actifs du PNUD sur un compte privé	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
57	2014	2014/15	MINUSS	Corruption/fraude	Fraude dans la passation de marchés par l'usurpation des fonctions de fonctionnaire des Nations Unies chargé des achats	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	16 décembre 2014
58	2014	2014/15	HCR	Corruption/fraude	Détournement de fonds appartenant aux Nations Unies par l'encaissement de faux chèques et la préparation d'opérations financières irrégulières	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 juin 2017
59	2014	2014/15	HCR	Corruption/fraude	Détournement de fonds par le versement frauduleux d'actifs des Nations Unies sur un compte privé	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	8 septembre 2015
60	2014	2014/15	UNOPS	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	23 mars 2015
61	2014	2014/15	MINUSTAH	Fraude aux prestations	Présentation de demandes frauduleuses de remboursement de frais d'études	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a recouvré l'intégralité des fonds détournés
62	2015	2014/15	MONUSCO	Exploitation et atteintes sexuelles	Viol sur la personne d'un mineur	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	13 mai 2015
63	2015	2014/15	HCR	Corruption/fraude	Détournement de fonds appartenant aux Nations Unies par	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information	Réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
					l'endossement et l'encaissement de chèques établis à l'ordre de fonctionnaires			communiquée par l'État Membre	du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
64	2015	2014/15	MINUSS	Corruption/fraude	Détournement de fonds appartenant aux Nations Unies par le versement frauduleux de traitements	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	19 juin 2015
65	2015	2014/15	MINUSS	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	4 juin 2015
66	2015	2014/15	ONUCI	Diffusion de contenus pédopornographiques	Diffusion d'images pornographiques mettant en scène un mineur à l'aide d'un ordinateur et d'un compte de messagerie électronique de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	17 février 2016
67	2015	2014/15	ONUCI	Diffusion de contenus pédopornographiques	Diffusion d'images pornographiques mettant en scène un mineur à l'aide d'un ordinateur et d'un compte de messagerie électronique de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	17 février 2016
68	2015	2014/15	HCR	Corruption/fraude	Détournement de fonds appartenant aux Nations Unies par le retrait frauduleux d'actifs destinés au règlement de fournisseurs	Une procédure pénale a été engagée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
69	2015	2014/15	MONUSCO	Exploitation et atteintes sexuelles	Actes d'exploitation et atteintes sexuelles sur la personne d'un mineur	Une procédure pénale a été engagée par l'État Membre. Des mesures disciplinaires ont abouti à une sanction de rétrogradation. L'ONU a informé l'État Membre qu'elle estimait cette sanction insuffisante au regard de la gravité des faits	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	14 juin 2016
70	2015	2014/15	HCR	Corruption/fraude	Détournement de fonds par l'utilisation d'un faux chèque pour retirer des fonds d'un compte bancaire des Nations Unies	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
71	2015	2015/16	FNUAP	Corruption/fraude	Fraude dans la passation de marchés par la communication de renseignements confidentiels à un fournisseur potentiel	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	17 février 2016 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
72	2015	2015/16	PNUD	Corruption/fraude	Demande de paiements illicites à des fournisseurs du PNUD	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	13 juin 2016
73	2015	2015/16	UNSOA	Corruption/fraude	Demande et acceptation de pots-de-vin	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information	14 janvier 2016, 20 mai 2016, 28 décembre 2016

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
74	2015	2015/16	MONUSCO	Corruption/fraude	Fraude dans la passation de marchés par la falsification et la présentation à des fournisseurs potentiels de bons de commande frauduleux	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	communiquée par l'État Membre Aucune information communiquée par l'État Membre	17 février 2016, 16 mai 2016, 21 novembre 2016
75	2015	2015/16	Secrétariat	Corruption/fraude	Détournement de fonds des Nations Unies par le versement de règlements frauduleux sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	17 février 2016, 13 juin 2016, 1 ^{er} février 2017
76	2015	2015/16	MINUAD	Exploitation et atteintes sexuelles/ agression physique	Agression sexuelle et physique sur la personne d'un adulte	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	23 février 2016, 28 septembre 2016, 30 janvier 2017
77	2015	2015/16	MINUL	Exploitation et atteintes sexuelles	Actes d'exploitation et atteintes sexuelles sur la personne d'un mineur	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	24 mars 2016, 28 septembre 2016, 1 ^{er} janvier 2017
78	2016	2015/16	Secrétariat	Corruption/fraude/ exploitation et atteintes sexuelles	Demande et acceptation de pots-de-vin et demande de faveurs sexuelles ; agression sexuelle sur la personne d'un adulte	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	20 avril 2016, 4 août 2016, 1 ^{er} février 2017
79	2016	2015/16	PNUD	Corruption/fraude	Demande et acceptation de pots-de-vin	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	20 avril 2016, 4 août 2016, 1 ^{er} février 2017
80	2016	2015/16	PNUE	Agression physique	Agression physique sur la personne d'un adulte	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
81	2016	2015/16	MINUL	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	13 juin 2016, 28 septembre 2016, 23 mars 2017
82	2016	2015/16	MINUAD	Agression physique	Agression physique sur la personne d'un adulte	Les autorités nationales sont au fait des allégations	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	13 juin 2016 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
83	2016	2015/16	PNUD	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	8 juillet 2016, 21 novembre 2016, 28 février 2017
84	2016	2015/16	MINUSTAH	Corruption/fraude	Demande et acceptation de pots-de-vin	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
85	2016	2015/16	Secrétariat	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
86	2016	2015/16	MINUSTAH	Vol	Vol de carburant appartenant aux Nations Unies	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	4 août 2016, 28 décembre 2016, 27 avril 2017, réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
87	2016	2015/16	MINUL	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 septembre 2016, 28 décembre 2016, 14 juillet 2017
88	2016	2015/16	Secrétariat	Corruption/fraude	Demande et acceptation de pots-de- vin versés par des personnes désireuses de travailler pour les Nations Unies	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	21 novembre 2016, 28 février 2017, 14 juillet 2017
89	2016	2015/16	Secrétariat	Exploitation et atteintes sexuelles	Agression sexuelle sur la personne d'un adulte	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
90	2016	2016/17	MINUL	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	21 novembre 2016, 28 février 2017, 28 août 2017
91	2016	2016/17	MINUSTAH	Vol	Vol de bâtiments préfabriqués	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information	21 novembre 2016 : réponse reçue de l'État Membre, qui

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
								communiquée par l'État Membre	a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
92	2016	2016/17	ONUCI	Corruption/fraude/vol	Demande et acceptation de pots-de-vin versés par des personnes désireuses de travailler pour les Nations Unies ; utilisation de fausses cartes pour voler des seaux de peinture	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 décembre 2016, 23 mars 2017, 7 septembre 2017
93	2016	2016/17	Secrétariat	Fraude aux prestations	Envoi de faux documents à l'appui de demandes d'indemnité pour frais d'études	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 décembre 2016, 23 mars 2017, 30 octobre 2017
94	2016	2016/17	PNUD	Fraude aux prestations	Fraude aux prestations, fausse déclaration, falsification et fausse certification et utilisation abusive de ressources du PNUD	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	1 ^{er} février 2017, 31 mai 2017, 26 septembre 2017
95	2016	2016/17	MINUSS	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	1 ^{er} février 2017, 31 mai 2017, 27 octobre 2017 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
96	2016	2016/17	MINUSS	Vol	Vols de climatiseurs	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	1 ^{er} février 2017, 31 mai 2017, 27 octobre 2017 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
97	2016	2016/17	MINUSS	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	1 ^{er} février 2017, 31 mai 2017, 27 octobre 2017 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
98	2016	2016/17	MONUSCO	Corruption/fraude	Demande frauduleuse de fonds pour l'obtention de visas ; présentation d'une fausse habilitation pour vendre un véhicule des Nations Unies	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 février 2017, 31 mai 2017, 30 octobre 2017
99	2016	2016/17	HCR	Corruption/fraude	Acquisition et utilisation frauduleuses d'une carte d'identité diplomatique pour l'achat d'un véhicule particulier	L'État Membre a indiqué qu'il n'avait pas compétence	Non	L'État Membre a indiqué qu'il n'avait pas compétence	28 février 2017, 31 mai 2017, 29 novembre 2017

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
100	2016	2016/17	HCR	Corruption/fraude	Acquisition et utilisation frauduleuses d'une carte d'identité diplomatique pour l'achat d'un véhicule particulier	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 février 2017, 31 mai 2017, 15 décembre 2017
101	2016	2016/17	HCR	Corruption/fraude	Demande et réception frauduleuses d'espèces versées par une banque dans le cadre d'opérations de conversion de devises du HCR	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 février 2017, 31 mai 2017, 29 novembre 2017
102	2016	2016/17	MONUSCO	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	23 mars 2017, 7 septembre 2017, 15 décembre 2017
103	2016	2016/17	FNUAP	Corruption/fraude	Collusion avec deux sociétés en vue de présenter de faux documents de passation de marché et d'orienter la décision du FNUAP dans l'adjudication des marchés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	23 mars 2017, 14 juillet 2017, 15 décembre 2017
104	2016	2016/17	HCDH	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
105	2017	2016/17	Secrétariat	Fraude aux prestations	Présentation de demandes frauduleuses de remboursement de frais d'études	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	26 avril 2017, 28 août 2017, 31 janvier 2018 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
106	2017	2016/17	MINUSS	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	27 avril 2017, 28 août 2017, 31 janvier 2018 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
107	2017	2016/17	Secrétariat	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Réponse reçue de l'État Membre, qui a confirmé qu'il n'avait pas l'intention de prendre de mesures étant donné qu'une enquête était en cours dans un autre État Membre
108	2017	2016/17	ONU-Femmes	Fraude aux prestations	Envoi de faux documents à l'appui d'une demande de prestation	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
109	2017	2016/17	PNUD	Exploitation et atteintes sexuelles	Agression sexuelle sur la personne d'adultes	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
110	2017	2016/17	MONUSCO	Corruption/fraude	Fabrication de faux documents en vue de l'achat de batteries automobiles, de pneus et de fournitures de bureau	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	31 mai 2017, 7 septembre 2017, 28 février 2018
111	2017	2016/17	MONUSCO	Exploitation et atteintes sexuelles	Agression sexuelle sur la personne d'un mineur	L'État Membre a ouvert une enquête et engagé une procédure	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	31 mai 2017, 12 septembre 2017, 6 février 2018
112	2017	2016/17	HCR	Corruption/fraude	Fraude et corruption en lien avec la fourniture de services humanitaires à des réfugiés	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	14 juillet 2017 : l'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
113	2017	2016/17	PNUD	Corruption/fraude	Demande de paiements illicites à des fournisseurs du PNUD	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	31 mai 2017, 28 août 2017, 28 février 2018
114	2017	2016/17	MINUSS	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	14 juillet 2017, 27 octobre 2017, 29 mars 2018 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
115	2017	2016/17	MINUSS	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	14 juillet 2017, 27 octobre 2017, 29 mars 2018 : réponse reçue de

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
					des prestataires d'assurance maladie de l'ONU				l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
116	2017	2016/17	MINUSS	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	14 juillet 2017, 27 octobre 2017, 29 mars 2018 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
117	2017	2016/17	MANUA	Fraude aux prestations	Présentation de demandes frauduleuses de remboursement de frais d'études	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	14 juillet 2017, 27 octobre 2017, 29 mars 2018 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
118	2017	2016/17	MINUSS	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	14 juillet 2017, 27 octobre 2017, 29 mars 2018 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
119	2017	2016/17	MINUSS	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	complémentaires, voire les deux 14 juillet 2017, 27 octobre 2017, 29 mars 2018 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
120	2017	2016/17	MINUSS	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	14 juillet 2017, 27 octobre 2017, 29 mars 2018 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
121	2017	2016/17	MINUSTAH	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	27 avril 2018 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
122	2017	2016/17	ONUN	Agression	Voies de fait sur un individu et menaces au moyen d'une arme de service	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 août 2017, 29 novembre 2017, 31 mai 2018

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
123	2017	2016/17	PNUD	Corruption/fraude	Vol et détournement de fonds des Nations Unies	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 août 2017, 31 janvier 2018 : l'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre.
124	2017	2016/17	HCR	Corruption/fraude	Envoi de fausses factures de voyage et détournement de fonds	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	26 septembre 2017 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
125	2017	2017/18	ONUCI	Exploitation et atteintes sexuelles	Agression sexuelle sur la personne d'un mineur	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	27 octobre 2017, 31 janvier 2018, 13 mars 2018, 31 juillet 2018, 18 décembre 2018
126	2017	2017/18	UNOPS	Corruption/fraude	Détournement de fonds des Nations Unies destinés à un fournisseur de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	29 novembre 2017, 28 février 2018, 28 septembre 2018
127	2017	2017/18	Secrétariat	Vol	Vol de cartouches d'encre destinées à des imprimantes de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	29 novembre 2017, 28 février 2018, 28 septembre 2018
128	2017	2017/18	ONU-Habitat	Corruption/fraude	Falsification de documents de l'ONU en vue de l'obtention d'une pièce d'identité de l'Organisation et d'un visa	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	29 novembre 2017, 28 février 2018, 28 septembre 2018
129	2017	2017/18	ONUCI	Menace d'agression	Menace proférée en brandissant une arme à feu	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 février 2018 : l'ONU a été informée des

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
130	2017	2017/18	MINUSTAH	Fraude aux prestations Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	mesures prises par l'État Membre. 28 février 2018, 31 mai 2018, 3 décembre 2018
131	2017	2017/18	MINUSTAH	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 février 2018, 31 mai 2018, 3 décembre 2018
132	2017	2017/18	MINUAD	Corruption/fraude	Fraude dans la passation de marchés par la falsification de documents et l'adjudication de marchés à des sociétés associées à des membres de la famille de la/des personne(s) concernée(s)	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 février 2018, 31 mai 2018, 3 décembre 2018 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
133	2017	2017/18	MONUSCO	Corruption/fraude	Falsification de titres de voyage de l'ONU qui ont été présentés aux autorités nationales en vue de l'obtention frauduleuse d'un visa	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 février 2018, 31 mai 2018 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
134	2017	2017/18	HCR	Corruption/fraude	Corruption en lien avec la fourniture de services humanitaires à des réfugiés	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 février 2018 : l'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre.
135	2017	2017/18	MONUSCO	Corruption/fraude	Falsification d'un document de l'ONU et présentation de faux documents aux autorités nationales	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	29 mars 2018, 29 juin 2018, 3 janvier 2019
136	2018	2017/18	Secrétariat	Corruption/fraude	Sollicitation frauduleuse de biens de tiers	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	27 avril 2018, 31 juillet 2018, 31 janvier 2019
137	2018	2017/18	MONUSCO	Exploitation et atteintes sexuelles	Viol sur la personne d'un mineur	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre.
138	2018	2017/18	MONUSCO	Exploitation et atteintes sexuelles	Agression sexuelle sur la personne d'un mineur	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre.
139	2018	2017/18	UNJSPF	Corruption/fraude/infraction liée à la drogue	Trafic et vente de stupéfiants ; falsification de documents de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	29 juin 2018, 28 septembre 2018, 29 mars 2019
140	2018	2017/18	MONUSCO	Exploitation et atteintes sexuelles/corruption/fraude	Demande illicite de faveurs sexuelles ; versement d'un pot-de-vin à un fonctionnaire d'État	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	29 juin 2018, 28 septembre 2018, 5 mars 2019, 14 juin 2019
141	2018	2017/18	PNUD	Corruption/fraude	Fraude douanière	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	29 juin 2018, 28 septembre 2018, 29 mars 2019 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
									du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
142	2018	2017/18	BINUGBIS	Exploitation et atteintes sexuelles/agression physique	Agression sexuelle sur la personne de deux mineurs ; agression physique sur la personne de deux mineurs	L'État Membre a ouvert une enquête et engagé une procédure pénale.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	31 juillet 2018, 5 novembre 2018
143	2018	2017/18	FNUAP	Corruption/fraude	Fraude dans la passation de marchés et réception de pots-de-vin	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	31 juillet 2018, 5 novembre 2018, 30 avril 2019
144	2018	2017/18	UNOPS	Corruption/fraude	Extorsion à l'encontre de fonctionnaires de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 septembre 2018, 3 décembre 2018, 3 juin 2019
145	2018	2017/18	HCR	Exploitation et atteintes sexuelles	Agression sexuelle sur la personne d'un adulte	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 septembre 2018, 3 janvier 2019, 17 juin 2019
146	2018	2017/18	MINUSMA	Exploitation et atteintes sexuelles	Agression sexuelle sur la personne d'un adulte	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 septembre 2018, 3 janvier 2019 : l'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre.
147	2018	2017/18	MONUSCO	Exploitation et atteintes sexuelles	Agression sexuelle sur la personne d'un adulte	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	28 septembre 2018, 3 janvier 2019, 3 avril 2019 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
148	2018	2017/18	MANUA	Agression physique	Agression physique et menaces verbales	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	complémentaires, voire les deux 28 septembre 2018 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
149	2018	2018/19	UNOPS	Corruption/fraude	Falsification d'un document de l'ONU dans l'intention de le présenter aux autorités nationales	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	5 novembre 2018, 31 janvier 2019, 31 juillet 2019
150	2018	2018/19	MANUI	Vol	Vol de biens appartenant à l'Organisation des Nations Unies	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	5 novembre 2018, 31 janvier 2019 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
151	2018	2018/19	ONUN	Fraude	Fraude par l'incitation d'une tierce partie à conclure un contrat frauduleux avec l'ONU et à effectuer les paiements qui y sont associés sur un compte privé	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 janvier 2019, 29 mars 2019, 30 septembre 2019
152	2018	2018/19	ONU-Habitat	Fraude	Fraude par l'incitation d'une tierce partie à conclure des contrats frauduleux avec	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 janvier 2019, 29 mars 2019, 30 septembre 2019

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
					l'ONU et à effectuer les paiements qui y sont associés sur un compte privé				
153	2018	2018/19	MONUSCO	Exploitation et atteintes sexuelles	Agression sexuelle sur la personne d'un adulte	L'État Membre a engagé une procédure pénale et une procédure disciplinaire	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 janvier 2019, 29 mars 2019 : l'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre.
154	2018	2018/19	HCR	Exploitation et atteintes sexuelles	Atteintes et exploitation sexuelles sur la personne d'un adulte et menaces verbales en lien avec la fourniture de services humanitaires à des réfugiés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 janvier 2019, 29 mars 2019 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
155	2018	2018/19	MINUK	Vol	Divulgateur irrégulière d'informations confidentielles	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	31 janvier 2019, 30 avril 2019, 31 octobre 2019
156	2018	2018/19	ONU-Femmes	Exploitation et atteintes sexuelles	Agression sexuelle sur la personne d'un adulte	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	31 janvier 2019, 30 avril 2019, 11 novembre 2019
157	2019	2018/19	Centre de services régional d'Entebbe	Fraude aux prestations	Présentation de demandes frauduleuses de remboursement de frais d'études	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	30 avril 2019, 31 juillet 2019, 29 mai 2020
158	2019	2018/19	HCR	Corruption/fraude	Fraude et corruption en lien avec la fourniture de services humanitaires à des réfugiés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Affaire en cours d'examen, dans l'attente d'un suivi

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
159	2019	2018/19	HCR	Vol	Vol de carburant appartenant aux Nations Unies	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	11 juin 2019, 31 octobre 2019, 7 mai 2020
160	2019	2018/19	MINUSCA	Corruption/fraude	Demande et acceptation de pots-de-vin versés par des partenaires des Nations Unies	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020
161	2019	2018/19	MINUSMA	Fraude	Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020
162	2019	2018/19	MINUSMA	Fraude	Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020
163	2019	2018/19	MINUSMA	Fraude	Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
164	2019	2018/19	MINUSMA	Fraude	Nations Unies sur des comptes privés Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020
165	2019	2018/19	MINUSMA	Fraude	Nations Unies sur des comptes privés Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020
166	2019	2018/19	MINUSMA	Fraude	Nations Unies sur des comptes privés Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020
167	2019	2018/19	MINUSMA	Fraude	Nations Unies sur des comptes privés Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
168	2019	2018/19	MINUSMA	Fraude	excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020
169	2019	2018/19	MINUSMA	Fraude	excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020
170	2019	2018/19	MINUSMA	Fraude	excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020
171	2019	2018/19	MINUSMA	Fraude	excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
172	2019	2018/19	MINUSMA	Fraude	des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020
173	2019	2018/19	MINUSMA	Fraude	Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020
174	2019	2018/19	MINUSMA	Fraude	Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020
175	2019	2018/19	ONUN	Vol	Vol de biens à l'économat de l'ONUN	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
176	2019	2018/19	ONUN	Vol	Vol de biens à l'économat de l'ONUN	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 juin 2019, 5 septembre 2019, 26 février 2020
177	2019	2018/19	ONU-Habitat	Exploitation et atteintes sexuelles	Agression sexuelle sur la personne d'un adulte	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	3 avril 2019 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
178	2019	2018/19	PNUD	Fraude	Fraude dans la passation de marchés en vue d'acquérir des biens avec des fonds du PNUD et d'en tirer un avantage financier frauduleux, au bénéfice, notamment, d'une société associée à des membres de la famille de la/des personnes(s) concernée(s)	Une procédure pénale a été engagée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre.
179	2019	2018/19	MINUL	Fraude	Détournement de fonds des Nations Unies en vue de la passation de marchés et du détournement ultérieur de marchandises	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	17 juin 2019, 30 septembre 2019, 31 mars 2020
180	2019	2018/19	MONUSCO	Fraude aux prestations	Falsification de documents des Nations Unies et présentation de fausses demandes d'indemnité	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	17 juin 2019, 30 septembre 2019, 31 mars 2020

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
181	2019	2018/19	HCR	Corruption/fraude	journalière de subsistance Fraude, corruption et extorsion en lien avec la fourniture de services humanitaires à des réfugiés	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	5 septembre 2019, 2 décembre 2019
182	2019	2018/19	UNOPS	Fraude	Détournement de fonds appartenant aux Nations Unies moyennant l'établissement d'ordres de paiement frauduleux et la falsification de documents de fournisseurs	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	5 septembre 2019, 2 décembre 2019
183	2019	2018/19	PNUD	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	5 septembre 2019 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
184	2019	2018/19	PNUD	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	5 septembre 2019 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
185	2019	2018/19	PNUD	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information	5 septembre 2019 : réponse reçue de l'État Membre, qui

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
					frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU			communiquée par l'État Membre	a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
186	2019	2018/19	PNUD	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	5 septembre 2019 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
187	2019	2018/19	PNUD	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	5 septembre 2019 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
188	2019	2018/19	ONU-Femmes	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	5 septembre 2019 : l'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
189	2019	2018/19	ONU-Femmes	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	5 septembre 2019 : l'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
190	2019	2018/19	UNOPS	Fraude	Fraude liée à un emploi simultané par deux organismes différents des Nations Unies	Une enquête a été ouverte par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	30 septembre 2019 ; 31 décembre 2019 : l'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
191	2019	2019/20	MINUSMA	Menaces et agression physique	Menaces de mort avec arme de service et agression physique d'un (ancien) partenaire domestique	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
192	2019	2019/20	ONUDC	Fraude	Fraude dans la passation d'un marché	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
193	2019	2019/20	ONUDC	Vol	Vol par détournement de cartes de carburant	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
194	2019	2019/20	PNUE	Fraude aux prestations	Fraude ayant trait à l'indemnité pour frais d'études	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	31 octobre 2019 ; l'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
195	2019	2019/20	ONU-Femmes	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	31 octobre 2019, 30 janvier 2020

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
196	2019	2019/20	ONU-Femmes	Fraude	d'assurance maladie de l'ONU Fraude par l'incitation d'une tierce partie à conclure un contrat frauduleux avec l'ONU et à effectuer les paiements qui y sont associés sur un compte privé	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	31 octobre 2019, 30 janvier 2020
197	2019	2019/20	ONU-Femmes	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	31 octobre 2019, 30 janvier 2020
198	2019	2019/20	UNOPS	Corruption/fraude	Demande et acceptation de pots-de-vin/falsification d'une lettre d'emploi de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	2 décembre 2019, 26 février 2020 ; Réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
199	2019	2019/20	MINURSO	Fraude aux prestations	Présentation de demandes frauduleuses de remboursement de frais d'études	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	2 décembre 2019, 26 février 2020
200	2019	2019/20	UNOPS	Corruption/fraude	Demande et acceptation de pots-de-vin	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	2 décembre 2019, 26 février 2020 ;
201	2019	2019/20	MINUSMA	Fraude aux prestations	Présentation de demandes frauduleuses	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information	Réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
					de remboursement de frais d'études			communiquée par l'État Membre	du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
202	2019	2019/20	HCR	Corruption/fraude	Demande et acceptation de pots-de-vin	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	2 décembre 2019, 26 février 2020
203	2019	2019/20	BINUGBIS	Exploitation et atteintes sexuelles	Atteinte sexuelle sur la personne d'un adulte	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	31 décembre 2019, 31 mars 2020 ; l'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
204	2019	2019/20	UNOPS	Fraude	Envoi de faux documents à l'appui d'une demande de visa	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	30 janvier 2020, 7 mai 2020
205	2019	2019/20	ONU-Femmes	Fraude	Fraude dans la passation d'un marché	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	26 février 2020, 29 mai 2020 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
206	2019	2019/20	PNUD	Corruption/fraude/vol	Détournement de fonds appartenant aux Nations Unies au moyen de paiements frauduleux	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	31 mars 2020
207	2019	2019/20	HCR	Exploitation et atteintes sexuelles	Exploitation et atteintes sexuelles sur la personne d'un adulte	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	L'État Membre a indiqué qu'il ne pouvait engager d'action en justice	31 mars 2020 : l'État Membre a informé l'ONU qu'il n'était pas en

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
								en l'absence de plainte de la victime et que, l'infraction présumée ayant été commise hors de sa juridiction, des difficultés se posaient pour recueillir des preuves et rencontrer la victime	mesure à l'heure actuelle d'engager une action en justice
208	2019	2019/20	HCR	Exploitation et atteintes sexuelles	Exploitation et atteintes sexuelles sur la personne d'un adulte	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	31 mars 2020 : l'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
209	2019	2019/20	HCR	Corruption/fraude/vol	Détournement de fonds du HCR	Une procédure pénale a été engagée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
210	2019	2019/20	HCR	Corruption/fraude/vol	Détournement de fonds du HCR	Une procédure pénale a été engagée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	L'ONU a été informée des mesures prises par l'État Membre
211	2020	2019/20	MINUSMA	Fraude	Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	7 mai 2020 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
212	2020	2019/20	MINUSMA	Fraude	Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	7 mai 2020 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
213	2020	2019/20	MINUSMA	Fraude	Fraude par l'incitation d'un fournisseur de carburant des Nations Unies à gonfler les prix et par le versement frauduleux des paiements excédentaires des Nations Unies sur des comptes privés	Une enquête a été ouverte par l'État Membre.	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	7 mai 2020 : réponse reçue de l'État Membre, qui a accusé réception du renvoi ou demandé des informations complémentaires, voire les deux
214	2020	2019/20	MONUSCO	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	29 mai 2020
215	2020	2019/20	FNUAP	Corruption/fraude	Actes de collusion et de corruption et menaces	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Les trois mois à compter de la date de renvoi n'étaient pas encore écoulés
216	2020	2019/20	MANUSOM	Fraude	Falsification d'une lettre d'emploi en vue de l'obtention d'un prêt hypothécaire	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Les trois mois à compter de la date de renvoi n'étaient pas encore écoulés
217	2020	2019/20	MINUSS	Fraude	Présentation de demandes frauduleuses	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information	Les trois mois à compter de la date

<i>Affaire n°</i>	<i>Année du renvoi</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête et l'engagement de poursuites</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>	<i>Date(s) du suivi</i>
					de remboursement de frais d'études			communiquée par l'État Membre	de renvoi n'étaient pas encore écoulés
218	2020	2019/20	FISNUA	Exploitation et atteintes sexuelles	Exploitation sexuelle sur la personne d'un adulte	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Les trois mois à compter de la date de renvoi n'étaient pas encore écoulés
219	2020	2019/20	MONUSCO	Exploitation et atteintes sexuelles et agression physique	Exploitation sexuelle et agression physique sur la personne d'un adulte	Aucune information communiquée par l'État Membre	Non	Aucune information communiquée par l'État Membre	Les trois mois à compter de la date de renvoi n'étaient pas encore écoulés

Abréviations : FISNUA : Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; MANUSOM ; Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; MINURSO : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ; MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ; MONUC : Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo ; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; HCDH : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; RSCE : Centre de services régional d'Entebbe ; MANUA : Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ; MANUI : Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ; MINUAD : Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement ; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement ; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population ; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; UNIFEM : Fonds de développement des Nations Unies pour la femme ; UNJSPF : Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ; BINUGBIS : Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau ; MINUK : Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ; MINUL : Mission des Nations Unies au Libéria ; MINUS : Mission des Nations Unies au Soudan ; MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; MINUT : Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste ; ONUCI : Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire ; ONUN : Office des Nations Unies à Nairobi ; UNOPS : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ; UNRWA : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ; UNSOA : Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie ; ONU-Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; PAM : Programme alimentaire mondial.

Annexe II

Notifications transmises par les États Membres au sujet d'enquêtes ou de poursuites du chef d'infractions imputées à des fonctionnaires ou experts en mission des Nations Unies depuis le 1^{er} juillet 2016

Numéro ^a	Période couverte par le rapport	Entité des Nations Unies	Type(s) d'infraction(s)	Résumé des allégations	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête, l'engagement de poursuites ou la prise de mesures disciplinaires</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)^b</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>
1	2016/17	ONU-Habitat	Exploitation et atteintes sexuelles	Actes d'exploitation et atteintes sexuelles sur la personne de mineurs	L'enquête n'a abouti à aucune poursuite	Oui	Aucune information n'a été communiquée
2	2016/17	TPIR	Menace de mort	Menaces de mort écrites	Aucune information n'a été communiquée : affaire réputée sans suite	Non	Aucune information n'a été communiquée
3	2016/17	Secrétariat	Fraude aux prestations	Envoi de demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux à l'un des prestataires d'assurance maladie de l'ONU	Aucune information n'a été communiquée : affaire réputée sans suite	Non	Aucune information n'a été communiquée
4	2016/17	MINUSCA/FINUL	Inconnu	Inconnu	Aucune information n'a été communiquée ; affaire réputée sans suite	Non	Aucune information n'a été communiquée
5	2016/17	MINUSTAH	Vol/activités de bandes organisées/détention illégale d'arme à feu	Association avec une bande organisée impliquée dans des vols de véhicules et violation d'une loi relative à la détention d'armes à feu	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
6	2016/17	MONUSCO	Fraude	Vente frauduleuse de biens et émission de chèques sans provision	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
7	2016/17	MONUSCO	Trafic d'espèces menacées d'extinction	Trafic d'espèces menacées d'extinction (ivoire)	L'auteur(e) des faits a été reconnu(e) coupable et condamné(e)	Oui	Aucune information n'a été communiquée
8	2016/17	Mission des Nations Unies en Colombie	Exploitation et atteintes sexuelles	Harcèlement sexuel à l'encontre d'un adulte ayant	L'enquête n'a abouti à aucune poursuite	Oui	Aucune information n'a été communiquée

Numéro ^a	Période couverte par le rapport	Entité des Nations Unies	Type(s) d'infraction(s)	Résumé des allégations	Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête, l'engagement de poursuites ou la prise de mesures disciplinaires	Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s) ^b	Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve
				refusé une demande de faveurs sexuelles			
9	2016/17	Mission des Nations Unies en Colombie	Menace d'agression physique	Menaces proférées à l'encontre d'un adulte lors d'une séparation	L'enquête n'a abouti à aucune poursuite	Oui	Aucune information n'a été communiquée
10	2016/17	BINUGBIS	Exploitation et atteintes sexuelles	Aggression sexuelle sur la personne d'un mineur	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
11	2016/17	MINUL	Vol/fraude	Vol de fonds et de fraude résultant du non-paiement de dettes	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
12	2016/17	MINUL	Non-paiement d'une dette	Non-versement de la pension alimentaire nécessaire à l'entretien d'un enfant	Demande retirée par le/la requérant(e)	Non	Aucune information n'a été communiquée
13	2016/17	MINUL	Non-paiement d'une dette	Contentieux de la paternité et non-versement de la pension alimentaire nécessaire à l'entretien d'un enfant	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
14	2016/17	MINUL	Non-paiement d'une dette	Non-versement de la pension alimentaire nécessaire à l'entretien d'un enfant	L'auteur(e) des faits a été reconnu(e) coupable	Non	Aucune information n'a été communiquée
15	2016/17	MINUSS	Sédition	Activités subversives, notamment la fourniture d'un appui aux forces de l'opposition	Abandon des poursuites	Non	Aucune information n'a été communiquée
16	2016/17	MINUSS	Infraction commise à l'aide d'un véhicule	Accident de la circulation routière	Abandon des poursuites	Non	Aucune information n'a été communiquée
17	2016/17	MINUSS	Adultère	Liaison extraconjugale	Paiement d'une amende	Non	Aucune information n'a été communiquée
18	2016/17	MANUA	Infraction commise à l'aide d'un véhicule	Accident de la circulation routière ayant entraîné la mort	L'auteur(e) des faits a été reconnu(e) coupable et condamné(e)	Non	Aucune information n'a été communiquée
19	2016/17	Département de la sûreté et de la sécurité	Exploitation et atteintes sexuelles	Aggression sexuelle sur la personne d'un mineur	Enquête en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
20	2016/17	MIFRTP	Exploitation et atteintes sexuelles	Aggression sexuelle sur la personne mineurs	L'enquête n'a abouti à aucune poursuite	Non	Aucune information n'a été communiquée

Numéro ^a	Période couverte par le rapport	Entité des Nations Unies	Type(s) d'infraction(s)	Résumé des allégations	Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête, l'engagement de poursuites ou la prise de mesures disciplinaires	Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s) ^b	Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve
21	2016/17	CCNUCC	Exploitation et atteintes sexuelles	Viol sur la personne d'un adulte	L'auteur(e) des faits a été reconnu(e) coupable et condamné(e)	Non	Aucune information n'a été communiquée
22	2016/17	Secrétariat	Infraction commise à l'aide d'un véhicule	Excès de vitesse	Jugement rendu	Oui	Aucune information n'a été communiquée
23	2016/17	Secrétariat	Infraction commise à l'aide d'un véhicule	Non-respect de la priorité aux piétons et conduite sans permis	Jugement rendu	Oui	Aucune information n'a été communiquée
24	2016/17	UNITAR	Infraction commise à l'aide d'un véhicule	Non-respect des règles de priorité à un croisement, ayant entraîné des blessures	Jugement rendu	Oui	Aucune information n'a été communiquée
25	2016/17	UNICEF	Infraction commise à l'aide d'un véhicule	Excès de vitesse	Jugement rendu	Oui	Aucune information n'a été communiquée
26	2016/17	FINUL	Infraction liée à la drogue	Usage de drogues illicites	Enquête terminée	Non	Aucune information n'a été communiquée
27	2016/17	FINUL	Fraude/falsification	Utilisation d'un faux document du gouvernement	Abandon des poursuites	Non	Aucune information n'a été communiquée
28	2017/18	MONUSCO	Exploitation et atteintes sexuelles	Viol sur la personne d'un mineur	Enquête en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
29	2017/18	MONUSCO	Fraude	Non-paiement d'une dette	Aucune information n'a été communiquée	Non	Aucune information n'a été communiquée
30	2017/18	MONUSCO	Complicité de meurtre	Complicité de meurtre	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
31	2017/18	MONUSCO	Complicité de meurtre	Complicité de meurtre	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
32	2017/18	MONUSCO	Menace de mort	Menaces de mort	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
33	2017/18	MONUSCO	Fraude	Non-paiement d'une dette	Aucune information n'a été communiquée	Non	Aucune information n'a été communiquée
34	2017/18	MONUSCO	Fraude	Non-paiement d'une dette	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
35	2017/18	BINUGBIS	Infraction commise à l'aide d'un véhicule	Accident de la circulation routière ayant entraîné la mort	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée

Numéro ^a	Période couverte par le rapport	Entité des Nations Unies	Type(s) d'infraction(s)	Résumé des allégations	Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête, l'engagement de poursuites ou la prise de mesures disciplinaires	Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s) ^b	Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve
36	2017/18	MANUA	Consommation d'alcool/ agression physique	Consommation d'alcool et agression physique d'agents de police	L'auteur(e) des faits a été reconnu(e) coupable et condamné(e)	Non	Aucune information n'a été communiquée
37	2017/18	MINUAD	Terrorisme/atteinte à la sûreté de l'État	Terrorisme et atteinte à la sûreté de l'État	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
38	2017/18	MINUL	Vol/fraude	Fraude immobilière	L'auteur(e) des faits a été reconnu(e) coupable d'outrage à magistrat : poursuites pour fraude en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
39	2017/18	MINUL	Vol/fraude	Participation à la vente de biens volés	Demande retirée par le/la requérant(e)	Non	Aucune information n'a été communiquée
40	2017/18	MINUL	Fraude	Non-paiement d'une dette	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
41	2017/18	MINUL	Fraude	Non-paiement d'une dette	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
42	2017/18	MINUL	Fraude	Non-paiement d'une dette	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
43	2017/18	MINUL	Fraude	Non-paiement d'une dette	Inconnu ; le défendeur s'est partiellement acquitté de sa dette.	Non	Aucune information n'a été communiquée
44	2017/18	MINUL	Fraude	Non-paiement d'une dette	Inconnu ; le défendeur a réglé l'intégralité de sa dette.	Non	Aucune information n'a été communiquée
45	2017/18	MINUL	Fraude	Non-paiement d'une dette	Inconnu ; le défendeur a réglé l'intégralité de sa dette.	Non	Aucune information n'a été communiquée
46	2017/18	MINUL	Fraude	Non-paiement d'une dette	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
47	2017/18	MINUL	Fraude	Non-paiement d'une dette	Inconnu ; le défendeur s'est partiellement acquitté de sa dette.	Non	Aucune information n'a été communiquée
48	2017/18	MINUL	Fraude	Non-paiement d'une dette	Inconnu ; le défendeur a réglé l'intégralité de sa dette.	Non	Aucune information n'a été communiquée

Numéro ^a	Période couverte par le rapport	Entité des Nations Unies	Type(s) d'infraction(s)	Résumé des allégations	Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête, l'engagement de poursuites ou la prise de mesures disciplinaires	Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s) ^b	Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve
49	2017/18	MINUL	Fraude	Non-paiement d'une dette	Inconnu ; le défendeur s'est partiellement acquitté de sa dette.	Non	Aucune information n'a été communiquée
50	2017/18	MINUL	Fraude	Non-paiement d'une dette	Inconnu ; le défendeur s'est partiellement acquitté de sa dette.	Non	Aucune information n'a été communiquée
51	2017/18	MINUL	Fraude	Non-paiement d'une dette	Inconnu ; le défendeur s'est partiellement acquitté de sa dette.	Non	Aucune information n'a été communiquée
52	2017/18	MINUL	Fraude	Non-paiement d'une dette	Inconnu ; le défendeur s'est partiellement acquitté de sa dette.	Non	Aucune information n'a été communiquée
53	2017/18	MINUSS	Exploitation et atteintes sexuelles	Exploitation sexuelle d'un adulte	Affaire réputée sans suite	Non	Aucune information n'a été communiquée
54	2017/18	HCR	Infraction commise à l'aide d'un véhicule	Excès de vitesse	Jugement rendu	Oui	Aucune information n'a été communiquée
55	2017/18	Secrétariat	Infraction commise à l'aide d'un véhicule	Excès de vitesse	Jugement rendu	Oui	Aucune information n'a été communiquée
56	2017/18	FNUAP	Exploitation et atteintes sexuelles	Exploitation sexuelle d'un adulte	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
57	2017/18	OSASG-Chypre	Infraction commise à l'aide d'un véhicule	Utilisation d'un véhicule à moteur sans certificat ni vignette	Paiement d'une amende	Non	Aucune information n'a été communiquée
58	2017/18	MINUSS	Fraude	Vente frauduleuse de biens de tiers	Règlement amiable ; plainte retirée	Non	Aucune information n'a été communiquée
59	2017/18	MINUSS	Atteinte à la pudeur d'une femme	Diffusion de fausses informations sur la nature d'une relation avec une femme	Enquête en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
60	2017/18	MONUSCO	Inconnu	Inconnu	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
61	2017/18	MONUSCO	Abandon d'enfant et non-assistance à personne en danger	Abandon d'enfant et non-assistance à personne en danger	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée

Numéro ^a	Période couverte par le rapport	Entité des Nations Unies	Type(s) d'infraction(s)	Résumé des allégations	Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête, l'engagement de poursuites ou la prise de mesures disciplinaires	Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s) ^b	Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve
62	2017/18	MONUSCO	Violation des règles de sécurité routière	Modification de la signalisation horizontale	Inconnu	Non	Aucune information n'a été communiquée
63	2017/18	MONUSCO	Troubles à l'ordre public	Participation aux activités de milices, à des incendies criminels et à des troubles à l'ordre public	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
64	2017/18	MONUSCO	Fraude	Vente frauduleuse de biens	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
65	2017/18	MONUSCO	Détention et imputation abusives	Détention et imputation abusives	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
66	2017/18	MONUSCO	Arrestation arbitraire et imputation abusive	Arrestation arbitraire et imputation abusive	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
67	2017/18	UNRWA	Fraude	Faux et usage de faux	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
68	2017/18	UNRWA	Infraction liée à la drogue	Possession et usage de drogues illicites	Inconnu	Non	Aucune information n'a été communiquée
69	2017/18	UNRWA	Contrefaçon	Contrefaçon	L'auteur(e) des faits a été reconnu(e) coupable et condamné(e)	Non	Aucune information n'a été communiquée
70	2017/18	UNRWA	Infraction liée à la drogue	Possession et usage de drogues illicites	L'auteur(e) des faits a été reconnu(e) coupable et condamné(e)	Non	Aucune information n'a été communiquée
71	2017/18	UNRWA	Infraction commise à l'aide d'un véhicule	Conduite d'un véhicule à moteur causant un blessé	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
72	2017/18	MINURSO	Exploitation et atteintes sexuelles	Agression sexuelle sur la personne d'un adulte	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
73	2017/18	MONUSCO	Harcèlement sexuel	Harcèlement sexuel sur la personne d'un adulte	L'enquête n'a abouti à aucune poursuite	Non	Aucune information n'a été communiquée
74	2017/18	Secrétariat	Corruption	Réception de pots-de-vin	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
75	2018/19	MONUSCO	Adultère	Liaison extraconjugale	L'auteur(e) des faits a été reconnu(e) coupable et condamné(e) ; en appel	Non	Aucune information n'a été communiquée

<i>Numéro^a</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête, l'engagement de poursuites ou la prise de mesures disciplinaires</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)^b</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>
76	2018/19	MONUSCO	Inconnu	Inconnu	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
77	2018/19	MONUSCO	Fraude	Non-paiement d'une dette	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
78	2018/19	MONUSCO	Fraude	Acquisition frauduleuse d'un bien	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
79	2018/19	MONUSCO	Fraude	Non-paiement d'une dette	Inconnu ; le défendeur a réglé l'intégralité de sa dette	Non	Aucune information n'a été communiquée
80	2018/19	MONUSCO	Fraude	Établissement d'un chèque sans provision	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
81	2018/19	MONUSCO	Sédition	Association illégale avec des groupes armés	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
82	2018/19	MONUSCO	Fraude	Fraude liée à l'exécution d'un projet des Nations Unies	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
83	2018/19	MONUSCO	Fraude	Fraude liée à l'exécution d'un projet des Nations Unies	Abandon des poursuites	Oui	Aucune information n'a été communiquée
84	2018/19	MONUSCO	Fraude	Non-paiement d'une dette	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
85	2018/19	MONUSCO	Occupation illégale de biens	Occupation illégale de biens	Jugement rendu	Non	Aucune information n'a été communiquée
86	2018/19	MONUSCO	Harcèlement	Prise en photo non autorisée d'une personne	Règlement amiable. Plainte retirée	Non	Aucune information n'a été communiquée
87	2018/19	MONUSCO	Fraude/falsification	Vente frauduleuse de biens et utilisation de faux documents	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
88	2018/19	MONUSCO	Fraude	Non-paiement d'une dette	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
89	2018/19	MONUSCO	Fraude	Non-paiement d'une dette	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
90	2018/19	MONUSCO	Fraude	Non-paiement d'une dette	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée

Numéro ^a	Période couverte par le rapport	Entité des Nations Unies	Type(s) d'infraction(s)	Résumé des allégations	Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête, l'engagement de poursuites ou la prise de mesures disciplinaires	Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s) ^b	Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve
91	2018/19	MONUSCO	Agression physique/fraude	Coups et blessures involontaires et non-paiement de la facture d'hôpital de la victime	Règlement amiable ; plainte retirée	Oui	Aucune information n'a été communiquée
92	2018/19	MONUSCO	Fraude	Non-paiement d'une dette	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
93	2018/19	MONUSCO	Agression physique	Agression physique sur la personne d'un adulte	Des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
94	2018/19	MONUSCO	Agression physique	Agression physique sur la personne d'un adulte	Des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
95	2018/19	MONUSCO	Inconnu	Inconnu	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
96	2018/19	MONUSCO	Fraude	Non-paiement d'une dette	Abandon des poursuites	Oui	Aucune information n'a été communiquée
97	2018/19	MINUSMA	Vol à main armée	Participation à un vol à main armée dans une entreprise locale	Une enquête ou des poursuites sont en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
98	2018/19	MINUAD	Exploitation et atteintes sexuelles	Viol sur la personne d'un mineur	L'auteur(e) des faits a été reconnu(e) coupable et condamné(e)	Oui	Aucune information n'a été communiquée
99	2018/19	Secrétariat	Détention illégale d'arme à feu	Violation d'une loi relative à la possession d'armes à feu et menaces au moyen d'une arme à feu	L'auteur(e) des faits a été reconnu(e) coupable et condamné(e)	Non	Aucune information n'a été communiquée
100	2018/19	Secrétariat	Infraction commise à l'aide d'un véhicule	Conduite en état d'ivresse ayant causé un accident	L'auteur(e) des faits a été reconnu(e) coupable et condamné(e)	Oui	Aucune information n'a été communiquée
101	2018/19	UNRWA	Menace de mort	Menaces avec une arme à feu	L'auteur(e) des faits a été reconnu(e) coupable et condamné(e)	Non	Aucune information n'a été communiquée
102	2018/19	Secrétariat	Agression	Agression physique sur la personne d'un adulte	Enquête en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
103	2018/19	Secrétariat	Fraude	Fraude moyennant la falsification de documents n'émanant pas de l'ONU visant à obtenir des	L'auteur(e) des faits a été reconnu(e) coupable et condamné(e)	Non	Aucune information n'a été communiquée

<i>Numéro^a</i>	<i>Période couverte par le rapport</i>	<i>Entité des Nations Unies</i>	<i>Type(s) d'infraction(s)</i>	<i>Résumé des allégations</i>	<i>Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête, l'engagement de poursuites ou la prise de mesures disciplinaires</i>	<i>Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s)^b</i>	<i>Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve</i>
				subventions auprès des autorités locales			
104	2018/19	UNICEF	Exploitation et atteintes sexuelles	Agression sexuelle sur la personne d'un mineur	L'enquête n'a abouti à aucune poursuite	Oui	Aucune information n'a été communiquée
105	2018/19	PNUD	Exploitation et atteintes sexuelles	Agression sexuelle sur la personne d'un mineur	Des poursuites sont en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
106	2018/19	MONUSCO	Inconnu	Litige concernant le lieu d'habitation	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
107	2019/20	MONUSCO	Fraude	Non-paiement d'une dette	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
108	2019/20	MONUSCO	Vol/fraude	Vol et extorsion/fraude	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
109	2019/20	MONUSCO	Non-paiement d'une dette	Non-paiement de la pension alimentaire des enfants	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
110	2019/20	MONUSCO	Fraude	Non-paiement d'une dette	Affaire classée ; abandon des poursuites	Non	Aucune information n'a été communiquée
111	2019/20	MONUSCO	Aide à la réalisation d'un avortement	Aide à la réalisation d'un avortement	Affaire classée ; abandon des poursuites	Oui	Aucune information n'a été communiquée
112	2019/20	MONUSCO	Fraude	Infraction ayant trait à une dette	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
113	2019/20	MONUSCO	Fraude	Non-paiement d'une dette	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
114	2019/20	MONUSCO	Vol	Infraction ayant trait à une dette	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
115	2019/20	MONUSCO	Inconnu	Inconnu	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
116	2019/20	MONUSCO	Inconnu	Inconnu	Enquête en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
117	2019/20	MONUSCO	Fraude	Établissement d'un chèque sans provision	Enquête en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
118	2019/20	MONUSCO	Fraude	Non-paiement d'une dette	Affaire classée ; abandon des poursuites	Non	Aucune information n'a été communiquée

Numéro ^a	Période couverte par le rapport	Entité des Nations Unies	Type(s) d'infraction(s)	Résumé des allégations	Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête, l'engagement de poursuites ou la prise de mesures disciplinaires	Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s) ^b	Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve
119	2019/20	MONUSCO	Tentative d'enlèvement, menace et diffamation	Tentative d'enlèvement, menace et diffamation	Enquête en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
120	2019/20	MONUSCO	Inconnu	Inconnu	Enquête en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
121	2019/20	MONUSCO	Inconnu	Inconnu	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
122	2019/20	Secrétariat	Infraction liée au recouvrement d'une dette	Manquement aux obligations de paiement résultant d'une décision de justice	Dette réglée ; affaire classée	Oui	Aucune information n'a été communiquée
123	2019/20	MINUAD	Exploitation et atteintes sexuelles	Viol sur la personne d'un mineur	L'auteur(e) des faits a été reconnu(e) coupable et condamné(e)	Non	Aucune information n'a été communiquée
124	2019/20	MINUAD	Exploitation et atteintes sexuelles	Enlèvement et viol sur la personne d'un adulte	Affaire classée ; abandon des poursuites	Non	Aucune information n'a été communiquée
125	2019/20	MINUSMA	Agression, contrainte, torture	Agression physique, contrainte, non-assistance à personne en danger, abandon et torture sur la personne d'un mineur	Enquête en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée
126	2019/20	MINUSS	Inconnu	Inconnu	Abandon des poursuites	Non	Aucune information n'a été communiquée
127	2019/20	MINUSS	Fraude	Non-paiement d'une dette	Règlement amiable ; plainte retirée	Non	Aucune information n'a été communiquée
128	2019/20	MINUSS	Exploitation et atteintes sexuelles	Viol sur la personne d'un mineur	Affaire classée ; abandon des poursuites	Non	Aucune information n'a été communiquée
129	2019/20	MINUSS	Fraude	Non-paiement d'une dette	Règlement amiable ; le défendeur s'est partiellement acquitté de sa dette.	Non	Aucune information n'a été communiquée
130	2019/20	MINUSS	Fraude	Non-paiement d'une dette	Suspension des poursuites	Non	Aucune information n'a été communiquée
131	2019/20	FINUL	Agression	Agression physique d'un partenaire domestique	Enquête en cours	Oui	Aucune information n'a été communiquée

Numéro ^a	Période couverte par le rapport	Entité des Nations Unies	Type(s) d'infraction(s)	Résumé des allégations	Informations reçues concernant l'état d'avancement de l'enquête, l'engagement de poursuites ou la prise de mesures disciplinaires	Présentation d'une demande de levée de l'immunité de la/des personne(s) concernée(s) ^b	Informations reçues concernant les obstacles relevant de la compétence ou de la preuve
132	2019/20	Secrétariat	Agression	Agression physique d'un (ancien) partenaire domestique	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée
133	2019/20	MINUSTAH	Inconnu	Traite de personnes	Enquête en cours	Non	Aucune information n'a été communiquée

Abréviations : BINUGBIS : Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau ; CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; FINUL : Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population ; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; MANUA : Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ; MIFRTP : Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux ; MINUAD : Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; MINUL : Mission des Nations Unies au Libéria ; MINURSO : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ; MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MINUSS : Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; MINUSTAH : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; OSASG-Chypre : Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre ; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement ; TPIR : Tribunal pénal international pour le Rwanda ; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; UNITAR : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ; UNRWA : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

^a D'autres affaires ont été signalées mais les États Membres concernés ne souhaitaient pas qu'elles figurent dans le présent rapport.

^b Lorsqu'un État Membre présente une demande de levée de l'immunité, il est procédé à un examen officiel visant à déterminer si celle-ci s'applique ou non dans l'affaire en question. On trouvera de plus amples informations sur la pratique de l'ONU en la matière dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote [A/63/331](#).